



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente du budget et de l'administration

Étude des crédits du ministère du Revenu (2)

Le mardi 4 mai 1993 - No 55

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Organisation des travaux | CBA-2423 |
| Discussion générale | |
| Crédits et effectifs consacrés à la Vérification fiscale | CBA-2423 |
| Taxes non perçues en raison du marché noir | CBA-2425 |
| Fonctionnement du réseau de contrebande du tabac avec des États américains | CBA-2427 |
| Bilan des opérations de la police du tabac | CBA-2434 |
| Variation des effectifs du ministère | CBA-2439 |
| Gestion des sommes provenant des transferts fédéraux | CBA-2441 |
| Frais de gestion au ministère par rapport aux sommes perçues | CBA-2443 |
| Perception rétroactive de taxes auprès d'organismes à but non lucratif | CBA-2445 |
| Frais de gestion liés aux nouveaux avis de cotisation | CBA-2446 |
| Variation des effectifs à la Direction générale des opérations | CBA-2449 |
| Économies découlant de l'administration unifiée de la TPS et de la TVQ | CBA-2451 |
| Économies découlant de la fusion de l'ensemble des opérations en matière de fiscalité | CBA-2452 |
| Travail au noir dans le domaine de la construction | CBA-2455 |
| Plan de réduction des effectifs du ministère, conformément aux objectifs du projet de loi 198 | CBA-2458 |
| Taxes non perçues en raison du travail au noir dans l'industrie de la construction | CBA-2459 |
| Adoption de l'ensemble des crédits | CBA-2460 |
| Remarques finales | |
| M. Jean Filion | CBA-2460 |
| M. Raymond Savoie | CBA-2460 |

Autres intervenants

M. Réjean Doyon, président
M. Lewis Camden, président suppléant
M. Paul-André Forget, président suppléant

M. Pierre Bélanger
M. Henri-François Gauthier

* M. Marcel Robert, ministère du Revenu
* M. Bertrand Croteau, idem
* M. Onil Roy, idem

* Témoins interrogés par les membres de la commission

Note de l'éditeur: La commission a aussi siégé en après-midi et en soirée pour une consultation générale sur le document intitulé «L'appui au secteur financier: des dividendes pour le Québec. Propositions de politiques pour le secteur financier du Québec». Le compte rendu officiel en est publié dans un fascicule distinct.

Abonnement: 325 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
115 \$ par année pour les débats de la Chambre - Index: 10 \$
Prix de vente à l'unité variable selon le nombre de pages
La transcription des débats des commissions parlementaires
est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 105 \$
La TPS et la TVQ s'ajoutent aux prix indiqués

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Québec)
G1R 5P3
tél. 418-643-2754
télécopieur: 418-528-0381
Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le mardi 4 mai 1993

Étude des crédits du ministère du Revenu

(Dix heures quinze minutes)

Discussion générale

Le Président (M. Doyon): La commission du budget et de l'administration est réunie pour compléter l'étude des crédits budgétaires du ministère du Revenu pour l'année financière 1993-1994.

Je souhaite la bienvenue à M. le ministre, ainsi qu'aux gens qui l'accompagnent, de même qu'à tous les collègues de l'Assemblée nationale.

Mme la secrétaire, pouvez-vous nous indiquer s'il y a des remplacements?

La Secrétaire: Oui, il y a un remplacement. M. Audet (Beauce-Nord) est remplacé par M. Doyon (Louis-Hébert).

Organisation des travaux

Le Président (M. Doyon): Très bien, merci beaucoup.

Alors, j'informe cette commission que, suite à un consentement, une entente qu'il y a entre les parties, nous continuerons nos travaux — étant donné qu'il est déjà 10 h 15 — jusqu'à 13 h 15 pour donner le temps, les 3 heures prévues et sur lesquelles on s'était entendu.

J'indique aussi que, les remarques préliminaires ayant été faites, je demande aux autres membres de la commission s'il y a d'autres remarques préliminaires à faire; je constate qu'il n'y en a pas.

Je suis aussi informé que cette commission va étudier les crédits non pas programme par programme, même si nous allons commencer avec un programme — c'est ce que j'ai compris — mais avec des questions qui, parfois, pourront déborder d'autres programmes. Donc, 10 minutes avant la fin de nos travaux, le président — je doute que ce soit moi — verra à demander aux membres de la commission s'ils adoptent les 3 programmes qui sont étudiés pendant les 3 heures que nous allons passer ensemble.

Maintenant que ces remarques sont faites, et que c'est l'entente qu'il y a, ça fait l'affaire de tout le monde? M. le député, oui?

M. Filion: Oui.

Le Président (M. Doyon): Très bien. Je permets donc au député de Montmorency de poser des questions sur les crédits, en commençant par le programme 1 pour que nous puissions savoir où nous sommes rendus, quitte à déborder, si c'est nécessaire.

M. le député.

Crédits et effectifs consacrés à la Vérification fiscale

M. Filion: Merci, M. le Président.

Nous allons, effectivement, regarder les crédits en fonction, d'abord, du programme 1, Administration fiscale.

Je pense qu'il y a eu, comme dans tous les ministères... Le ministère du Revenu a également eu une missive ou les instructions de faire en sorte de rationaliser ses dépenses. Dans toutes ces coupures, il y a un poste qui attire particulièrement mon attention et que j'aimerais vraiment discuter, c'est le poste de la Vérification fiscale. Ce poste a été réduit. Il y a des coupures prévues, pour la prochaine année, de 1 594 600 \$. J'aimerais savoir pourquoi on a coupé à la Vérification et quel est l'objectif visé par le ministère.

On est dans une période où le marché au noir atteint des proportions incroyables. On devrait davantage investir dans la Vérification fiscale. Pourquoi on a réduit, ne serait-ce que de 1 594 600 \$...

Le Président (M. Doyon): M. le ministre.

M. Savoie: Oui. Lors du discours d'ouverture, au moment... jeudi, jeudi après-midi, on a eu l'occasion de souligner certains éléments. Il faut éviter de voir, dans le budget du ministère, une coupure nette de 1 800 000 \$. Il faut voir plutôt que ça va dans l'ensemble des opérations du ministère. Il y a des réaménagements qui se font. En conséquence, on peut penser que les 1 800 000 \$ ou 1 600 000 \$ qui sont prévus, il n'y aura pas de réduction effective du budget de vérification. Il va y avoir des aménagements.

Il y a, bien sûr, des améliorations qui se font d'une façon constante au niveau des systèmes, mais, d'une façon générale, il ne faudrait pas voir une réduction de 1 800 000 \$ au niveau de la Vérification. La Vérification sera maintenue à peu près au même niveau qu'au cours des 4 dernières années.

M. Filion: Au niveau de la Vérification, on sait que ça se divise en différentes sections. Vous avez la cotisation immédiate, la vérification sur place, puis les enquêtes spéciales, grosso modo. Les effectifs humains de chacune de ces sections, est-ce qu'ils ont été modifiés ou est-ce qu'ils vont être modifiés à la baisse? Est-ce qu'il va y avoir moins de personnes à la vérification immédiate? Est-ce qu'il va y avoir moins de personnes à la vérification sur place des entreprises et moins de personnes aux enquêtes spéciales? Comment ça va

s'organiser au cours de la prochaine année, l'effectif humain, au niveau de la Vérification fiscale? (10 h 20)

M. Savoie: Au niveau de votre question, il y en a une partie qui relève de la Direction générale des opérations et non pas de la Vérification, d'une part. D'autre part, c'est que... Comme l'ensemble des ministères, bien sûr, on a indiqué, dans notre discours d'ouverture, qu'on allait travailler avec les orientations générales du gouvernement, telles que stipulées par le Conseil du trésor, le Conseil des ministres. Mais, d'une façon générale, il n'y aura pas de réduction substantielle au niveau de la Vérification.

M. Filion: Au moment où on se parle, vous avez combien de personnes à la vérification immédiate, au ministère?

M. Savoie: On va être obligés de vérifier.

(Consultation)

M. Savoie: Quand vous parlez de vérification immédiate...

M. Filion: Cotisation immédiate.

M. Savoie: Cotisation immédiate.

M. Filion: Lorsque les gens produisent leurs déclarations d'impôt.

M. Savoie: Ça, c'est la DGO. C'est la Direction générale des opérations. Il y a des effectifs totaux de 2025 personnes. Au niveau de l'observance fiscale, Direction générale de la vérification et de l'observance fiscale, on parle de 1177.

M. Filion: Oui, 1177. Ça, ça inclut les enquêtes spéciales?

M. Savoie: Oui, c'est ça. Ça ne comprend pas la TVQ, TPS.

M. Filion: Ça, c'est à part. TVQ, TPS, vous en avez combien?

(Consultation)

M. Savoie: Au niveau de la TVQ, TPS, il faut bien comprendre, d'abord, qu'il y a un élément qui provient du fédéral. On parle d'au-delà de 400 personnes et il y avait... on parle de 12 000 qui étaient... et qui sont en place, là, suite à la modification. Donc, on parle d'à peu près 1600 personnes sur l'ensemble.

M. Filion: Vous avez 2500 à la DGO, 1117 à la vérification d'entreprises, là...

M. Savoie: Oui, c'est ça.

M. Filion:... et 1600 à la TVQ, TPS. C'est ça?

M. Savoie: Bien, il y a un dédoublement, là, un peu dans votre affaire. À la DGO, c'est qu'il n'y a pas un secteur spécifique à la TVQ, TPS, qui fait l'ensemble des opérations, c'est-à-dire que c'est éparpillé à travers... et il y a ensuite un noyau qui fait ces opérations-là.

M. Filion: Puis, les personnes qui sont à la vérification sur place, qui sont affectées aux enquêtes spéciales, il y en a combien?

M. Savoie: Vérification sur place?

M. Filion: Oui, vérification d'entreprises.

M. Savoie: Pour les?

M. Filion: Enquêtes spéciales.

M. Savoie: Les enquêtes spéciales.

(Consultation)

M. Savoie: On parle, pour votre information, au niveau de l'encadrement... Avant de permettre à M. Robert de répondre à vos questions spécifiques en ce qui concerne le personnel au niveau de la Vérification, dans l'encadrement, on parle de 151 personnes; soutien technique et administratif, on parle de 308; et Vérification, 1216. Pour un total de 1675 personnes au niveau de la Direction générale de la vérification et de l'observance fiscale. Votre question portait sur combien de personnes font de la vérification sur place au ministère.

M. Filion: Mais particulièrement au niveau des enquêtes spéciales.

M. Savoie: Au niveau des enquêtes spéciales: 101 personnes.

M. Filion: Cent une?

M. Savoie: Cent une.

M. Filion: Est-ce que ce nombre de personnes a augmenté au cours des dernières années?

M. Savoie: On peut peut-être demander à M. Robert de...

Le Président (M. Doyon): M. Robert, voulez-vous vous identifier, pour les fins de la transcription.

M. Robert (Marcel): C'est bien. Marcel Robert, sous-ministre adjoint à la Vérification.

Ce nombre a augmenté en 1992, lorsqu'on a fait l'intégration des gens qui viennent de Revenu Canada,

de Douanes et Accise — RCDA, Revenu Canada, Douanes et Accise. Disons que nous en avions à peu près 65 avant, et nous en avons 101 actuellement. Ça a augmenté de 36.

M. Filion: La police du tabac, elle se situe où, dans les effectifs du ministère?

M. Robert: Ce sont des occasionnels qui ne sont pas compris dans nos postes permanents. Nous avons actuellement une cinquantaine de personnes.

M. Filion: Vous avez 50 personnes?

M. Robert: Cinquante personnes occasionnelles.

M. Filion: Leur mandat se termine quand?

M. Robert: Leur mandat était... Actuellement, on a reporté leur mandat jusqu'au 31 mai. Naturellement, c'est en discussion.

M. Filion: En moyenne, ces personnes-là gagnent combien?

M. Robert: Alentour de 40 000 \$ par année.

M. Filion: 40 000 \$ en moyenne?

M. Robert: 40 000 \$.

M. Filion: Quels étaient les critères d'embauche de ces personnes-là?

M. Robert: Naturellement, c'est de l'ouvrage que nous considérons... qui est très difficile. Il faut travailler aux frontières. Bien souvent, il faut travailler sans l'aide de la Sûreté du Québec, parce que, quand on arrive proche des frontières, il y a moins de monde qui travaille pour la Sûreté du Québec qu'il n'y en a dans les grands centres. Or, il fallait des gens qui avaient de l'expérience. On a essayé de prendre des personnes qui avaient l'expérience de la police, et nous avons pris des gens qui étaient retraités de la Sûreté du Québec. Je parle ici pour les gens qui étaient sur le bord des frontières. On avait quelques postes administratifs dans ça, peut-être 7 ou 8. Nous, on a pris des gens qui étaient... suivant les listes du ministère du Revenu.

M. Filion: Est-ce que vous avez une idée, de l'intérieur du ministère, du marché au noir, au moment où on se parle? On sait qu'au niveau du tabac vous avez répondu qu'on était rendu, en 1993, à 327 000 000 \$, mais on est conscient, également, au moment présent, qu'il y a également les boissons alcoolisées qui constituent un marché au noir. Avez-vous une idée de la proportion, à peu près, de deniers publics que l'on perd avec les boissons alcoolisées?

M. Savoie: Il faut bien comprendre qu'au niveau

de l'alcool ça relève du ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Filion: Je comprends très bien, sauf que le ministère du Revenu perçoit les taxes.

M. Savoie: Oui, c'est-à-dire que... Oui, effectivement, on perçoit les taxes, mais il faut bien comprendre également que les volumes, les données et tout ça relèvent de l'Industrie et du Commerce.

Taxes non perçues en raison du marché noir

M. Filion: Oui, ça, je comprends, mais moi... De l'intérieur du ministère, vous êtes en mesure d'évaluer les entrées de fonds publics concernant les taxes sur les boissons alcoolisées. Alors, ces entrées de fonds... On sait qu'actuellement le fléau s'étend aux boissons alcoolisées concernant le marché au noir. Ma question est face au ministère du Revenu, qui est vraiment le ministère qui contrôle les effectifs pour s'assurer que les taxes sont perçues.

Alors, ma question est dans le sens: À combien on estime, au moment où on se parle, les taxes qui seront perdues à cause du marché au noir?

(10 h 30)

M. Robert: Naturellement, nous avons fait une enquête, il y a 2 ou 3 ans, pour savoir exactement si — dans certains comtés de la province de Québec, qui sont proches des lignes américaines — le problème de boisson ou de contrôle que nous faisons, s'il y avait des baisses de revenus de taxes qui étaient visibles plus facilement. Même dans les régions de la périphérie des Cantons-de-l'Est, où on dit qu'il y a plus de personnes qui passent par là qu'ailleurs, nous n'avons pas enregistré de baisse majeure. Or, nous avons continué nos vérifications ordinaires, et nous sommes entrés en contact avec la Société des alcools du Québec. Dans le moment, on travaille avec cet organisme-là pour essayer de trouver un moyen de contrôler plus, disons, l'importation illégale de boissons alcooliques.

Vous dire quel montant on perd, je pense que le chiffre... je ne peux pas vous donner un chiffre précis, parce qu'on ne le sait jamais, les montants qu'on perd dans ces situations-là.

M. Filion: Mais vous avez quand même évalué le tabac à 327 000 000 \$. Vous avez sûrement des idées au niveau des boissons alcoolisées aussi. Si vous évaluez le tabac à 327 000 000 \$... On dit que le réseau de la contrebande du tabac est le réseau officiellement utilisé pour importer et vendre les boissons alcoolisées en territoire québécois. Vous devez avoir une idée également... .

M. Robert: Tous les gens que nous avons saisis à date — on n'a pas fait beaucoup de saisies — chez ceux que nous avons saisis, à date, nous avons trouvé très rarement des boissons alcooliques en même temps que le tabac. Il y en a eu, mais en pourcentage, je ne crois pas

que ça vaille la peine de s'étendre là-dessus, parce qu'on ne peut pas dire que le marché s'en vient comme ça. C'est un départ et, bien souvent, la boisson alcoolique qui a été saisie provenait de l'Ontario. Elle entrait par l'Ontario, provenait de l'Ontario, et pas des lignes américaines.

Or, naturellement, on ne peut pas vous donner des chiffres précis, mais je pense que, dans notre esprit, c'est que c'est un début seulement. Il va falloir commencer à regarder ça, mais il n'y a pas de commerce très florissant pour des boissons alcooliques actuellement. Les saisies sont très rares.

M. Filion: J'aimerais essayer de comprendre la politique du ministère. Vous êtes d'accord avec moi pour dire que, normalement, le contrôle fiscal du marché au noir est d'abord et avant tout exercé par les enquêtes spéciales du ministère. Ce sont les gens spécialisés pour faire des enquêtes approfondies, constituer la preuve, et faire en sorte qu'on émette des cotisations aux gens qui, à toutes fins pratiques, font le commerce illégal ou le commerce au noir dans notre économie.

J'essaie de comprendre. Comment se fait-il que le ministère n'a pas augmenté ses effectifs de façon plus marquée, compte tenu de l'évolution dramatique que l'on vit depuis maintenant 3 ans, avec le marché au noir à Québec? Pourquoi le ministère garde-t-il un effectif à 101 personnes seulement? Pourquoi on n'augmente pas? J'essaie de comprendre pourquoi, parce que c'est quand même la section qui devrait, à toutes fins pratiques, avoir des effectifs beaucoup plus nombreux. Le marché est tellement florissant.

M. Savoie: Regardez, là, pour votre information, et peut-être pour éclaircir un peu davantage, M. Roy me transmet les données du montant de la taxe cotisée par grands groupes d'activités économiques. Pour l'industrie des boissons, on parle, pour la période de 1991, de juillet à décembre 1991, on arrive à environ 59 000 000 \$. Alors, pour 1992, de juillet à décembre 1992, toujours, on arrive à 69 000 000 \$ de taxes cotisées. Alors, vous voyez qu'il n'y a pas de baisse substantielle. Évidemment, ces chiffres-là pourraient être révisés en tenant compte de la consommation, des hausses de taxes, des éléments de cette nature-là pour avoir une idée plus précise. Mais ça vous donne une indication, tout au moins, que, pour ces 2 périodes-là, et en particulier la dernière période, qu'il n'y a pas de baisse dramatique. C'est sûr que ça nous préoccupe grandement. C'est sûr qu'il y a, comme l'a mentionné M. Robert, un peu de trafic au noir, comme il y en a toujours eu au niveau des boissons alcooliques, mais ce n'est pas la même situation que nous vivons au niveau du tabac ou autre. Est-ce que ça vous permet de mieux situer...

M. Filion: Ça répond à la partie du marché au noir des boissons alcoolisées. Moi, mes questions allaient beaucoup plus au niveau des effectifs humains du ministère pour les enquêtes spéciales. J'essaie de

comprendre pourquoi il y a une espèce de stagnation au niveau des effectifs de la vérification, des enquêtes spéciales, quand on devrait renforcer davantage la présence du ministère dans l'économie. J'essaie de savoir pourquoi.

M. Savoie: Il faut comprendre également que le ministère... Il ne faut pas seulement voir ça en termes de personnes-ressources. Il faut voir aussi, en même temps, qu'il y a une amélioration constante au niveau du système, du traitement. Il y a un affinement constant avec les refontes qui ont été mises en place, une plus grande mécanisation des procédures. La qualité des matériaux, des systèmes avec lesquels on traite est améliorée. Tout ça fait en sorte qu'il y a un rendement amélioré. Il n'y a pas de réduction importante au niveau du personnel, nonobstant la pression à la baisse, quoiqu'on respecte les orientations du Conseil du trésor. Le tout fait en sorte que, finalement, le ministère exécute son mandat, et cela, sans que les chiffres — au niveau, par exemple, des ETC ou au niveau des montants perçus — puissent présenter une évidente lacune quelconque.

M. Filion: Moi, je comprends très bien la mécanique de l'ensemble du ministère, mais quand on veut mettre une pression pour restreindre le marché au noir, bien il faut mettre, à mon avis, plus de vérificateurs à l'affût de l'information. Ces informations-là, vous ne les recevez pas chez vous, il faut que vous alliez les chercher sur le terrain. Il faut que vous alliez faire votre preuve, constituer votre dossier, monter votre documentation, essayer d'identifier un réseau, essayer d'identifier comment fonctionne le scénario d'évasion fiscale. C'est très clair, au moment où on se parle, que l'évasion fiscale est présente plus que jamais dans notre système économique.

M. Savoie: Oui, mais ça, là...

M. Filion: Je n'arrive pas à comprendre comment on peut penser mettre une pression dans le système économique en demeurant stagnant au niveau des effectifs de la vérification, des enquêtes spéciales.

M. Savoie: Je comprends fort bien l'orientation que vous suivez, mais elle est en quelque sorte fautive, puisque le problème de... Il faut définir les termes d'abord et aller ensuite... si on veut avoir un débat raisonnable et éclairé, bien comprendre la nature du problème.

Vous confondez, par exemple, contrebande, travail au noir. Vous mettez tout ça sous une intervention unique du ministère du Revenu. Le ministère du Revenu, son rôle principal, c'est d'assurer le respect des lois fiscales. On s'entend bien là-dessus, et ça, il faut que ce soit bien clair que c'est notre mandat et qu'on entend l'exécuter.

Mais ceci étant dit, c'est que, d'une part, au niveau de l'économie souterraine, il y a évidemment les

activités d'ordre illégal, qui ne relèvent pas uniquement du ministère du Revenu, qui relèvent également, par exemple, des forces policières, qui relèvent d'un ensemble d'intervenants. Il y a aussi, également, des conditions sociales.

M. Filion: Mais les forces policières travaillent de concert avec les enquêtes spéciales.

M. Savoie: Bien oui. C'est bien évident qu'il y a une collaboration et que la collaboration est bonne, que ce soit avec la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale, les Douanes, les douaniers aux frontières, les échanges. En tout cas, je n'ai jamais eu de rapport à l'effet contraire. À date, je pense que ce qu'on appelle communément la «police du tabac» exécute bien son mandat, dans les limites que nous lui avons imposées, c'est-à-dire que... bon, bien, effectivement, des pouvoirs restreints. Ils sont sans arme. Ils font un travail de filature et ils exécutent ceci, jusqu'à date en tout cas, sans bavure.

Il y a une pression constante, au niveau de la contrebande du tabac, de la part du ministère. Il y a des **vérifications** qui se font chez les détaillants. Il y a une bonne collaboration aussi qu'on cherche à obtenir de la part des autres forces policières, comme je l'ai mentionné. Il y a des échanges qui se font d'une façon constante avec les provinces et les États américains qui nous entourent. Tous ces éléments-là, je pense, constituent un effort important pour, justement, réduire le niveau de contrebande.

Fonctionnement du réseau de contrebande du tabac avec des États américains

M. Filion: À partir des effectifs que vous avez, vous avez quand même pu identifier le fonctionnement du réseau de la contrebande du tabac. Est-ce que vous avez pu identifier la mécanique exacte? Comment ça se passe? Est-ce que vous avez des noms? Est-ce que vous manquez de preuves pour émettre des cotisations? C'est quoi qui se passe?

M. Savoie: Est-ce qu'on manque de noms? Il y a des réseaux... Il faut bien comprendre que le ministère du Revenu fait partie d'une équipe, au niveau de la contrebande, avec la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale et les autres forces policières — ce que j'ai eu l'occasion de mentionner tantôt, avec les autres intervenants — et c'est ce qu'on cherche à faire. C'est de déterminer les réseaux, faire des descentes, arrêter, saisir. Il y a également une surveillance, une présence constante pour ceux et celles qui traversent les lignes avec du tabac, ou qui transportent, d'une façon illégale, le tabac au Québec. Alors, oui, ça se fait, ces éléments-là; ça se détermine au fur et à mesure que les enquêtes procèdent.

M. Filion: Je comprends, mais vous savez combien et à qui on vend le tabac aux États-Unis. Vous avez cette information-là?

M. Savoie: À qui on vend le tabac aux États-Unis?

M. Filion: Oui.

M. Savoie: À qui on vend le tabac aux États-Unis?

M. Filion: Vous avez sûrement cette information-là dans vos fichiers. Vous avez sûrement fait des vérifications chez les fabricants. Vous avez sûrement des informations.

M. Savoie: Oui, mais c'est un petit peu plus complexe que ça, à qui on vend le tabac aux États-Unis. Le tabac au Québec, évidemment, entre surtout dans le triangle **Akwesasne-Montréal-Kahnawake** et la frontière américaine. Donc, au sud de Montréal plus précisément. Alors, c'est sûr que, dans ce cercle-là, il y a un élément important au niveau de la contrebande, probablement le plus important au Québec.
(10 h 40)

Maintenant, aux États-Unis, lorsqu'on transporte du tabac pour vente au Canada, ce n'est pas illégal tant que ça n'a pas traversé la frontière. Les financiers de ces opérations-là, les manieurs d'argent, finalement, dans ces opérations-là peuvent être aussi bien à l'extérieur du Québec comme aux États-Unis.

M. Filion: Mais vous connaissez le nom des entreprises qui achètent le tabac du Québec.

M. Savoie: Les entreprises qui achètent...

M. Filion: Aux États-Unis, qui achètent le tabac du Québec. Vous connaissez le nom des entreprises?

M. Savoie: Bien, c'est-à-dire que, oui... Les commerçants, les fabricants, plutôt, de tabac vendent, d'une façon régulière, à des Américains, à des entreprises américaines de tabac, oui.

M. Filion: Alors, ces noms-là, vous les connaissez.

M. Savoie: Ils sont connaissables, oui.

M. Filion: Bon! Ces gens-là... Une fois que vous avez identifié ces acheteurs-là, est-ce qu'il y a eu des **vérifications** de la part des enquêtes spéciales pour faire un suivi de dossier...

M. Savoie: Elles sont situées où...

M. Filion: ...monter une documentation?

M. Savoie: ...ces compagnies-là?

M. Filion: Bien, c'est ça que je vous pose comme question.

M. Savoie: Elles sont situées aux États-Unis?

M. Filion: Je comprends qu'elles sont situées aux États-Unis, mais les enquêtes spéciales...

M. Savoie: Bon! Alors...

M. Filion: Par rapport au suivi de documentation et d'échange d'informations, est-ce qu'il y a eu un travail fait?

M. Savoie: Voulez-vous... Oui, mais pensez-vous...

M. Filion: C'est ce que je demande.

M. Savoie: ...qu'on est capable de vérifier des compagnies aux États-Unis?

M. Filion: La question que je pose, c'est: Est-ce qu'il y a eu un travail fait, de concert avec les États-Unis ou le fédéral, pour obtenir de l'information sur ces acheteurs américains?

M. Robert: Vous avez raison, on connaît les acheteurs américains. On les connaît parce qu'en vérifiant les manufacturiers canadiens on est capable d'avoir l'information sur leurs ventes, à qui ils vendent leur marchandise en grande partie. On a également l'augmentation des exportations, ça fait qu'on sait exactement à qui ils vendent. Une fois que la marchandise a été vendue aux États-Unis, du moment que l'acheteur américain paie sa taxe à l'État américain, la taxe de consommation sur les cigarettes canadiennes dans l'État américain, elle devient légale. Par la suite, l'acheteur américain n'a pas à nous rendre compte à qui, lui, il vend ses propres cigarettes aux États-Unis. Là, il les vend à des personnes qui les rapportent au Canada.

Dans les circonstances, la seule chose qu'on a pu faire à date, c'est de signer des ententes avec l'État de New York, l'État du Vermont et l'État du Maine pour essayer d'avoir de l'information. Mais ces gens-là nous disent qu'ils ne peuvent pas faire de vérification, ils ne peuvent pas nous donner d'information lorsque la taxe est payée aux États-Unis. Les gens ne sont pas en contrebande, eux autres, ils sont légaux du côté américain. Ça fait que c'est pour ça que c'est plus difficile pour nous autres. Ce qu'on a fait à date, c'est d'essayer de boucher les frontières, de façon à diminuer l'approvisionnement de ceux qui vendent des cigarettes en contrebande au Canada. C'est pour ça qu'on s'est tenu aux frontières, pour essayer d'empêcher les cigarettes de revenir. Autrement, par les factures... On les connaît, les compagnies, mais...

Naturellement, on est une province. On n'est pas un pays, pour commencer, on est une province. Tout ce qu'on peut faire, c'est de traiter les gens qui travaillent dans notre province. Dans le pays, bien, ceux qui ont des établissements au Québec, on peut aller les vérifier, mais on est limité quand même dans nos opérations.

Tantôt, vous parliez des enquêtes spéciales. Les enquêtes spéciales, très rarement, disons, des découvertes du travail. Les enquêtes spéciales, ordinairement, continuent l'ouvrage de notre vérification. Or, quand vous disiez, tantôt, qu'on est 100 personnes pour travailler contre le travail au noir, ce n'est pas précis, parce que tout notre monde de vérification... Nous sommes 1200 personnes qui travaillons en vérification. Tout le monde travaille dans les taxes, tout le monde travaille dans les impôts, tout le monde travaille contre le travail au noir. Les enquêtes spéciales ou la partie d'observance fiscale continue le travail de nos hommes de vérification. À l'exception des dénonciations que nous recevons... On reçoit à peu près 250 dénonciations par mois; sur les 250 dénonciations, il y en a 90 % qui retournent dans nos opérations, et il y en a 10 %, à peu près, qui restent au niveau de l'observance fiscale. Là, ils peuvent initier leurs propres enquêtes. Mais, en général, ce sont nos travaux de vérification qui font travailler notre observance fiscale.

M. Filion: Si vous émettiez une cotisation à une compagnie américaine, est-ce que vous pourriez avoir le support des États-Unis pour aider la perception des deniers fiscaux?

M. Robert: En impôt, on a une entente avec le gouvernement américain. À chaque fois qu'ils imposent une compagnie américaine qui a une succursale au Canada, il y a une entente entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain pour l'échange d'informations. Puis, nous autres, on a une entente avec le gouvernement canadien. Il nous donne l'information, puis on peut aller chercher notre partie d'impôt.

Au sujet des taxes, ce n'est pas pareil. Sur les taxes à la consommation, ce n'est pas... si une personne viole la taxe de vente ou la taxe sur le tabac, l'impôt sur le tabac au Québec, elle ne viole pas nécessairement la loi aux États-Unis. Alors, ce n'est pas automatique. C'est 2 lois différentes, qui s'appliquent de 2 façons différentes. Alors, pour avoir le support des Américains, il faut que leur loi soit violée en même temps. Naturellement, dans 95 % des cas, ce n'est pas pas ça, parce qu'ils paient leurs taxes aux États américains. La taxe est tellement petite, un petit montant, qu'ils la paient tout le temps dans les États américains. Ça fait qu'on est seuls, après, pour se défendre comme ça, excepté pour avoir des informations. Si un camion essaie de passer à la frontière ou autrement... Puis, de temps en temps, on a de l'information du gouvernement américain pour suivre certaines personnes de plus près.

M. Filion: Si on remplaçait la police par un impôt en main, remboursable, au lieu d'y aller carrément avec une police qui suit des camions, comme on le fait pour l'impôt en main, remboursable, au titre de dividendes, au niveau des compagnies fédérales. C'est qu'on s'assure qu'effectivement la consommation est bel et bien exécutée en territoire américain ou en réserve autochto-

ne. Vous ne pensez pas que ce serait plus efficace comme suivi fiscal?

M. Robert: Au sujet d'un impôt que nous pourrions imposer, la province de Québec, qui serait remboursable, nos conseillers légaux nous disent que c'est anticonstitutionnel que la province de Québec impose une taxe sur l'exportation. Cette taxe peut être...

M. Filion: Mais... il y a déjà une entente actuelle avec les fabricants. C'est déjà anticonstitutionnel de percevoir directement chez les fabricants. Vous avez déjà une entente?

M. Robert: C'est-à-dire que... Vous dites que c'est anticonstitutionnel, mais ça n'a jamais été débattu directement devant les tribunaux.

M. Filion: Mais en principe, ça s'applique ainsi?

M. Robert: En principe, disons que... Là, actuellement, c'est une entente qu'on fait avec les grossistes — puis, certains manufacturiers peuvent être des grossistes — pour qu'ils collectent la taxe pour nous autres, un montant égal à la taxe, qui n'est pas la taxe. Quand on arrive au niveau de cette taxe-là, qui serait une taxe sur l'exportation, on nous dit que ce serait difficile de l'imposer, parce qu'en fin de compte c'est le gouvernement fédéral qui devrait imposer une telle taxe. Elle est imposée actuellement. Puis, aussi, il y a le fait que les manufacturiers nous disent qu'ils vont transporter leurs pénates aux États-Unis, puis qu'ils vont produire des cigarettes canadiennes aux États-Unis. Dans le moment, le ministère des Finances, qui, lui-même, est responsable de la politique fiscale, est après étudier la situation. Il hésite dans ça, du fait que ça peut coûter plus cher au Québec, pour l'ensemble de ses opérations, que de ne rien faire ou d'essayer de trouver d'autres moyens pour collecter notre taxe.

M. Filion: Est-ce qu'on pourrait... et là, je vous pose une question. Si on arrivait à... Supposons qu'on réduisait la taxe à un prix concurrentiel, qui permettrait de sortir ce qu'on appelle la contrebande, puis qu'ils n'aient plus d'incitatifs de profit, et qu'on mettait un changement de mécanique fiscale, style impôt en main, remboursable, simultanément à la procédure. Donc, à ce moment-là, ils n'auraient pas à quitter le pays, parce que... Bon, la contrebande n'étant plus là, ils vont pouvoir produire chez nous, en changeant la dynamique fiscale quand même, parce que je pense qu'on ne peut pas laisser la dynamique actuelle, qui nous crée... qui pourrait revenir pour nous créer des problèmes.

Vous ne pensez pas qu'au niveau des enquêtes spéciales, en changeant la dynamique fiscale, on pourrait arriver à identifier vraiment un réseau légal de consommation ou d'achat et de vente de cigarettes, avec une dynamique comme celle-là, parce que je ne pense pas qu'on puisse... Il n'y a plus personne qui va être intéressé à acheter du tabac si ce n'est pas pour être

vendu aux États-Unis ou dans les réserves autochtones. (10 h 50)

En changeant cette dynamique, vous pourriez, par la suite, projeter des **vérifications** fiscales dans les années antérieures, non?

M. Savoie: Je pense qu'on avait déjà abordé cette question-là, il y a quelque temps, ensemble et — je ne me rappelle plus du contexte; je me demande si ce n'était pas lors des audiences sur «Vivre selon nos moyens» — on avait clairement expliqué, à ce moment-là, que cette solution ne pouvait être retenue.

M. Filion: Je ne pense pas que la solution ne peut être retenue. M. Robert vient de nous expliquer que la solution pourrait être retenue avec le fédéral, en percevant chez le fabricant. Bon, avec l'entente fédérale, je pense que ça peut s'organiser. Ça peut être retenu. Je ne pense pas que ça soit anticonstitutionnel via le fédéral.

M. Savoie: Oui, mais on vous a indiqué, à ce moment-là, que le problème n'est pas uniquement les fabricants canadiens, c'est-à-dire ceux du Québec et de l'Ontario. Le problème n'existe pas uniquement à ce niveau-là, il existe également à d'autres niveaux. **C'est-à-dire** qu'on s'installe et qu'on va fabriquer aux États-Unis des cigarettes canadiennes pour, évidemment, exportation au Québec. Il y a actuellement une partie de la contrebande qui est fabriquée, par exemple, en Angleterre ou dans le Sud-Est asiatique.

M. Filion: Oui, oui, mais... Je suis d'accord avec vous. Moi, je suis d'accord sur le principe que, pour retirer la contrebande, il faut enlever l'incitatif de profit. On peut réduire la taxe à un niveau qu'on jugera acceptable, mais, en même temps, changer la dynamique fiscale pour qu'on puisse identifier un réseau légal de consommation. Une fois qu'on a identifié un réseau légal de consommation, vous pourriez penser de projeter dans les années antérieures ce qui s'est passé de façon illégale.

Si vos ventes aux États-Unis sont réduites de 85 %, du jour au **lendemain**, parce que vous changez la dynamique fiscale, vous ne pensez pas que ça commence à être un indice de **vérification** sérieuse, pour penser que les achats des années antérieures étaient, à toutes fins pratiques, que 85 % des achats étaient, à toutes fins pratiques, des achats pratiquement en marché noir ou en marché illégal?

M. Savoie: Ce n'est qu'une solution à court terme.

M. Filion: Non, mais moi, c'est dans l'optique de la dynamique. Si vous pensez à changer une dynamique, vous allez pouvoir **peut-être** penser à établir des cotisations pour les années antérieures. C'est la question que je posais à M. Robert, ce qu'il pense d'une approche comme ça sur le plan de la vérification des enquêtes spéciales?

M. Robert: C'est sûr que si... Dans le moment, nous recevons beaucoup de lettres de nos grossistes, qui disent qu'ils ont baissé énormément leur chiffre d'affaires, dû à la contrebande. Or, c'était notre indicateur, ça. Si, par exemple, c'est moins pire, ça veut dire que notre police, nos patrouilleurs font un bon travail, ou que l'ensemble de nos équipes, avec la Sûreté du Québec et la GRC, font un bon travail.

Actuellement, on ne sent pas augmenter le chiffre d'affaires de nos grossistes. Or, s'il y avait des indicateurs, s'il y avait les modifications aux lois, que vous proposez, et que, par la suite, on s'apercevait que les ventes domestiques se stabilisent et augmentent, c'est sûr qu'on ne va pas aller cotiser ces grossistes-là, parce qu'en fin de compte ce sont des gens... on pense qu'ils marchent honnêtement avec nous autres, excepté qu'il faudrait essayer de voir pourquoi, à certains endroits, c'était plus grave que d'autres. Là, avec nos vérificateurs, d'abord, et peut-être notre observance fiscale, ensuite, nous allons pouvoir peut-être émettre des cotisations.

C'est possible, par la suite, qu'on soit capable d'émettre certaines cotisations, et de revenir dans le passé, parce qu'il n'y a pas de limite. On peut revenir plusieurs années dans le passé. Mais là, il faudrait être capable de le faire.

Il ne faut pas oublier qu'on a 1216 vérificateurs, mais ce sont des vérificateurs. Ce ne sont pas des policiers. Naturellement, on a quelques personnes aux frontières qui font un peu le travail des policiers, mais ce sont des vérificateurs d'abord. Ça fait qu'il ne faut pas non plus demander plus à nos vérificateurs que l'ouvrage de vérificateur pour lequel ils ont été formés. Puis, naturellement, dans l'ensemble des dossiers dont nous discutons actuellement et que nous regardons, bien, il faut penser qu'au niveau des taxes surtout il y a bien souvent de la contrebande qui est plutôt un travail policier qu'un travail de vérificateur du ministère du Revenu.

On essaie bien de faire notre possible dans ce domaine-là, mais il faut admettre que c'est un travail délicat, puis qu'il faut être très prudent — très prudent! — parce qu'en fin de compte on a fait des règles à nos gens aux frontières. On leur a donné des règles à l'effet qu'ils n'ont pas d'arme. Ce sont des, disons, policiers vérificateurs. Mais il faut continuer de cette façon-là, on pense, parce qu'en fin de compte il ne faut pas oublier que le mandat de la **vérification**, c'est de **vérifier**, d'abord.

M. Filion: Je suis d'accord avec vous, parce que... Il est évident que, si on pouvait laisser planer la possibilité de retour en arrière, suite à un changement de dynamique fiscale, **peut-être** qu'on mettrait une pression aussi au niveau des contrebandiers, parce qu'ils ne se retrouveront pas à l'abri de cotisations éventuelles. Il est évident... et si vous parlez avec tous les fabricants **canadiens** — j'en ai rencontré plusieurs; j'ai rencontré beaucoup d'intervenants depuis quelques mois — tout le monde s'entend pour dire que des ventes aux États-

Unis, on n'en fait pas. On n'en fait pas, de ventes aux États-Unis. La consommation américaine de la cigarette canadienne, il n'y en a pas. C'est très clair. Si vous changez votre dynamique fiscale en forçant les gens à s'identifier pour avoir leur remboursement de taxes, vous allez voir que, chez les fabricants, ça va tomber à peu près à zéro, les ventes américaines. À partir de ce moment-là, tous les noms que vous avez recueillis depuis maintenant... J'espère que vous l'avez fait. C'est ce que je posais comme question, tout à l'heure. Tous les noms que vous avez recueillis depuis 1 an, 2 ans, 3 ans, de ventes du fabricant canadien aux États-Unis, ces noms-là deviennent des achats qui ont servi à quoi? Si, du jour au lendemain, parce que vous changez la dynamique fiscale, il n'y en a plus, bien, moi, je pense que vous avez un indice sérieux de croire que les ventes n'ont jamais eu lieu pour consommation américaine et...

M. Savoie: Vous pensez qu'on pourrait dire aux Américains: Vous allez payer le plein montant d'un paquet de cigarettes, et vous allez appliquer, par la suite, au gouvernement provincial pour avoir votre remboursement d'impôt, de taxes.

M. Filion: Non, M. le ministre. Vous ne suivez pas ma démarche. Vous réduisez vos taxes. Vous changez la dynamique fiscale. Vous réduisez vos taxes. Vous changez la dynamique fiscale.

M. Savoie: C'est bien évident que si on réduit les taxes, la contrebande, évidemment, va être réduite en conséquence.

M. Filion: Bon! Vous réduisez vos taxes, vous changez la dynamique fiscale. Là, vous dites: Dorénavant, toute vente aux États-Unis...

M. Savoie: Que...

M. Filion: Que pour les ventes aux États-Unis, ils demandent un remboursement de la taxe pour la consommation américaine. Mais là, vous aurez réduit vos taxes. Vous n'aurez plus d'incitatif de contrebande sur le marché québécois.

M. Savoie: Ah, bien là, je pense que vous rêvez en couleur. Il y a... Un paquet de cigarettes, par exemple, au Vermont, se vend combien... 2 \$, 2,25 \$?

M. Filion: Oui.

M. Savoie: Bon!

M. Filion: Vous avez 4,60 \$ de taxes, sur un paquet, chez nous.

M. Savoie: Bon, 4,60 \$ de taxes, ça équivaut à l'ensemble des taxes du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial sur un paquet de cigarettes.

M. Filion: 6,50 \$, 4,60 \$, ça vous donne à peu près...

M. Savoie: C'est ça, 2 \$.

M. Filion: ...2 \$.

M. Savoie: C'est ça. Finalement, les Américains ont très peu de taxes sur un paquet de cigarettes.

M. Filion: Bon! Alors, ce que je suis en train de vous dire, au fond, c'est que si les taxes... C'est la même mécanique. C'est que la personne qui veut vendre aux États-Unis va avoir son remboursement de taxes, sauf que... au lieu d'être 4,60 \$ de remboursement, ça va **peut-être** être 1 \$, 1,50 \$.

M. Savoie: Les Américains ne sont pas du tout intéressés par ce processus. Il vaut beaucoup mieux, par exemple, ouvrir une usine aux États-Unis, fabriquer des cigarettes de type canadien et les vendre directement.

M. Filion: Vous avez des statistiques internes qui vous disent qu'il n'y a pas plus que 15 % des ventes de tabac fabriqué au Canada qui vont aux États-Unis. Vous n'avez pas plus que ça. C'est les statistiques qui le prouvent, ça. Alors, à partir du moment où vous avez maintenant 50 %... Je ne sais pas, moi, où c'est rendu... Vous avez un pourcentage démesuré de ventes aux États-Unis, c'est clair. Alors, à partir du moment où les 15 % sont **identifiés**, et qu'il y a des remboursements rapides, les gens... Je ne vois pas pourquoi que les gens s'empêcheraient de faire du profit... parce qu'ils auront un remboursement de taxes dans l'espace de 30 jours. Ce n'est pas ça, le problème.

M. Savoie: Alors là, finalement, c'est que vous imposez 2 mécanismes dans votre solution. C'est d'abord une réduction des taxes...

M. Filion: Oui.

M. Savoie: ...et, deuxièmement, le remboursement aux Américains.

M. Filion: Oui.

M. Savoie: Ce que je peux vous dire, c'est... Tout d'abord, s'il y avait réduction de taxes, si on prenait cette orientation-là au point de vue social, c'est que la contrebande... On n'aurait plus besoin de la deuxième mesure.

M. Filion: Non, mais vous allez pouvoir identifier un réseau illégal à partir de ce moment-là.

M. Savoie: Ah, bien là, le réseau illégal, on va être capable de l'identifier. Au niveau de la contrebande, ça va et ça vient. Une journée, c'est là; le lendemain, ce n'est pas là. Ça dépend de...

M. Filion: Mais vous l'avez, l'information, actuellement, de toutes les ventes aux États-Unis. Alors, ceux qui n'achèteront plus, vous allez être en droit d'identifier une piste de vérification pour voir pourquoi ils avaient acheté avant.

(11 heures)

M. Savoie: C'est ça, là. C'est que vous voyez les cigarettes qui reviennent sur le marché québécois, canadien, comme étant des cigarettes fabriquées au Canada, en Ontario, là, au Québec et en Ontario, et qui reviennent. Ce n'est pas le cas. C'est ce qu'on a cherché à vous expliquer à plusieurs reprises. C'est qu'il y en a une partie, oui, bien **sûr**, mais il y en a une autre partie qui ne vient même pas du Canada, des cigarettes canadiennes qui ne sont pas fabriquées au Canada. On peut très bien fabriquer un paquet de cigarettes canadiennes aux États-Unis sans aucune difficulté. On peut faire la même chose en Angleterre. On peut faire la même chose au niveau du Proche-Orient... pas du Proche-Orient, mais de l'Orient.

M. Filion: Je comprends, mais M. Robert, tout à l'heure, disait qu'effectivement il y avait beaucoup de ventes qui se faisaient aux États-Unis, mais qu'on ne pouvait pas les vérifier.

M. Savoie: Pardon?

M. Filion: Il y a beaucoup de ventes qui se font aux États-Unis, mais on ne peut pas les **vérifier**.

M. Savoie: Il y a beaucoup de ventes aux États-Unis, mais on ne peut pas les vérifier. C'est-à-dire que les Américains qui achètent, actuellement, ne... Par exemple, les Américains qui achètent, on peut avoir le «listing». Les empêcher d'acheter ou exercer des contrôles sur les achats relève du gouvernement fédéral. La taxe, finalement, qu'il a introduite, de 8 %, qu'ils ont dû abolir parce que les compagnies ont tout simplement décidé que si c'était maintenu, cette orientation-là, qu'ils déménageaient aux États-Unis. C'est aussi simple que ça. En conséquence, la taxe à l'exportation a dû être reconsidérée. Il faut voir également que les fabricants ne sont pas seulement au Québec; il en existe au Québec, bien sûr, mais il en existe également en Ontario. Finalement, les Américains peuvent très bien fabriquer une cigarette canadienne. Un cigarette canadienne, ce n'est pas un tabac canadien avec une recette magique, c'est tout simplement du tabac traité d'une façon spécifique, qui, finalement, n'est pas trempé dans une espèce de bouillon.

M. Filion: M. le ministre, je suis bien d'accord avec vous et je pense que c'est très vrai. La seule façon, c'est de réduire les taxes, vous n'avez pas le choix, mais il demeure un fait...

M. Savoie: Bon. Bien là, quand...

M. Filion: ...et c'est là qu'étaient mes questions

de départ. Je voulais voir jusqu'où on avait l'information des ventes aux États-Unis. On m'a répondu qu'on faisait beaucoup de ventes aux États-Unis, et que la problématique qu'on vivait dans le scénario de la contrebande du tabac, c'est qu'on ne pouvait pas faire la vérification des entreprises américaines parce qu'elles étaient en règle, aux États-Unis, et qu'elles payaient leur taxe à la consommation.

M. Savoie: C'est ça.

M. Filion: Mais vous reconnaîtrez avec moi qu'il y a beaucoup de ventes qui se font aux États-Unis, et de façon démesurée. Et ça, on en est conscient.

M. Savoie: D'accord.

M. Filion: Moi, quand j'arrive avec la réflexion dont je vous parlais tout à l'heure, c'est qu'effectivement il y a beaucoup de ventes démesurées qui se font aux États-Unis. Si jamais on changeait la dynamique fiscale... Bien sûr, on va réduire les taxes, on n'a pas le choix de les réduire si on veut désinciter la contrebande à sortir... à moins que vous constituiez une armée, mais ça, on en reparlera plus tard. Alors, à partir du moment où vous réduisez vos taxes, vous changez la dynamique fiscale. Vous forcez les gens à s'identifier pour avoir le remboursement de taxes. Là, ces gens-là qui vont s'identifier, c'est vraiment pour des ventes aux États-Unis. Vous allez avoir une différence importante de ventes, et là vous allez vous rendre compte, au fond, que toutes les ventes qui ont été faites dans le passé, de façon démesurée, aux États-Unis, et que vous n'avez jamais pu vérifier... Par rapport aux nouvelles ventes que vous faites maintenant, avec la nouvelle dynamique fiscale, vous allez voir un monde de différence. C'est là que vous venez en position de cotiser les années antérieures, pour ces gens-là dont vous aurez fait le «listing».

M. Savoie: On va cotiser des Américains? Est-ce que c'est ça que vous êtes en train de me dire?

M. Filion: On va cotiser les noms qu'on a...

M. Savoie: On va cotiser... Le gouvernement du Québec, le ministère du Revenu du Québec va aller aux États-Unis, et va dire: Vous, là, vous avez vendu des cigarettes à d'autres Américains, peut-on présumer, hein?

M. Filion: Oui. Vous n'avez pas payé vos taxes au Québec.

M. Savoie: Et vous n'avez pas payé vos taxes au Québec, parce que vous saviez que ce tabac-là allait peut-être revenir au Québec.

M. Filion: Oui.

M. Savoie: Bon. Ça va bien, tes affaires, toi!

M. Filion: Bien, je ne sais pas. Mais écoutez, le ministère du Revenu, il doit émettre des cotisations?

M. Savoie: Bien, voyons donc! Voyons donc! C'est élémentaire. Retournez faire votre cours de comptabilité! Faites quelque chose!

M. Filion: Non, mais écoutez, M. le ministre, soyez sérieux, là. Vous êtes là pour émettre des cotisations. Est-ce qu'il y a matière à cotisation? C'est ce que j'ai posé comme question.

M. Savoie: Bien oui, mais voir si on peut arriver et commencer à cotiser des Américains pour des transactions faites aux États-Unis, à partir d'un achat qui a été fait au Canada. Voyons donc!

M. Filion: Les taxes n'ont pas été perçues au Québec, et nous, on cotise.

M. Savoie: Oui, mais ce n'était pas pour vente au Québec. Donc, il n'y avait pas de taxe. Il y a des taxes au Québec, lorsque le tabac est vendu au Québec, pour consommation au Québec.

M. Filion: Mais, dans les faits, c'était pourquoi? C'est ça que je vous pose comme question.

M. Savoie: Je comprends ce que vous voulez dire, et là-dessus vous avez raison. Là-dessus, il faut bien s'entendre. La seule nuance que je dois vous apporter, c'est que la seule façon qu'on a de contrôler ce marché-là, c'est une taxe à l'exportation. Or, le gouvernement fédéral a introduit une taxe à l'exportation. Pendant quelques mois, ça a fonctionné. On a senti une chute... Ils ont introduit une taxe de 8 % et, effectivement, on a senti une baisse au niveau de la contrebande. Par contre, les compagnies, à ce moment-là, qui étaient situées, par exemple, au Québec ou en Ontario, ont dit, tout simplement: Bien, tout ce qu'on va faire, c'est qu'on va déménager. On va aller aux États-Unis, et là, on va exporter au Canada les cigarettes de marque canadienne. Ou bien, tout simplement, il va y avoir une usine qui va s'ouvrir aux États-Unis qui, elle, va fabriquer des cigarettes légalement, pour vente, évidemment, sur les marchés canadiens, sans taxe.

M. Filion: Je vous suis très bien, sauf que, tout à l'heure, M. Robert a vraiment... D'ailleurs, les enquêtes spéciales... Je le pense aussi, je suis d'accord avec lui, que les enquêtes spéciales, à partir d'informations aussi importantes que celle de dire: Du jour au lendemain, on n'en vend plus aux États-Unis, parce que, effectivement, il n'y en a pas, de consommation américaine. À partir du moment où vous avez de l'information comme ça, vous êtes en mesure de commencer à constituer un dossier et d'émettre des cotisations. Vous êtes le ministre du Revenu.

M. Savoie: À qui émettre des cotisations? À qui?

À qui on va émettre des cotisations? La liste des acheteurs aux États-Unis?

M. Filion: Vous allez émettre des cotisations, la liste des acheteurs aux États-Unis.

M. Savoie: Alors, O.K.

M. Filion: Pour avoir contrevenu à nos lois fiscales.

M. Savoie: Poursuivons votre raisonnement. Pour émettre une cotisation...

M. Filion: Ou alors, vous allez pouvoir... Même, peut-être, à la limite, si vous pouvez établir la conspiration...

M. Savoie: Oui, mais arrêtez de changer le discours. On va développer un peu de rigueur.

M. Filion: Allons-y.

M. Savoie: O.K.? Alors, une compagnie de fabrication de cigarettes vend aux États-Unis. Par exemple, à un marchand situé, je ne sais pas, moi... en Virginie. Elle va lui vendre 10 caisses de tabac. Par exemple, lui, il va distribuer ça dans son réseau. On peut présumer, à ce moment-ci, qu'il s'agit d'un réseau légal. On va utiliser cet exemple, mais on reviendra avec un exemple de contrebande. Il va distribuer 10 caisses dans son réseau, pour vente dans les différentes tabagies aux États-Unis, en Virginie, de cigarettes canadiennes. Lui, on va le cotiser?

M. Filion: Vous pourriez, à la limite, vérifier chez le fabricant.

M. Savoie: Attends une seconde. On va rien que faire le légal, et après ça, on fera l'illégal.

M. Filion: Vous pourriez cotiser, à mon avis... Je crois effectivement... M. Robert pourrait répondre, mais je pense que vous pourriez cotiser... Écoutez...

M. Savoie: Voyons! On ne peut pas le cotiser, il vend aux États-Unis. Il est légal tout le long. Il achète 10 caisses de cigarettes, il paie les montants qu'il doit payer, il s'installe chez lui, il les vend au prix qu'il les avait payées. Son opération est légale.

M. Filion: Il n'est pas légal. Il a bénéficié d'une exemption.

M. Savoie: Comment, il a bénéficié d'une exemption? De quelle exemption a-t-il bénéficié?

M. Filion: L'exemption de taxes, parce qu'il devait vendre aux États-Unis.

M. Savoie: Il faut bien s'entendre, là. C'est un type, c'est un détaillant en Virginie, qui vend au détail, en Virginie, 10 caisses de cigarettes, d'une façon très légale. Il n'y a pas de problème. Lui, ce type-là, on ne peut pas le cotiser. Il a fait ce qu'il devait faire selon la loi. Il les a achetées à l'usine à Montréal, et il les a amenées aux États-Unis. Il les vend dans ses dépanneurs ou aux gens avec qui il fait affaire, et c'est tout à fait «kosher», là. Pas de difficulté. Alors, on ne peut pas cotiser cet individu-là, sans parler de l'absurde de cotiser un Américain qui travaille chez lui. Alors, il n'est pas question...

On va prendre quelqu'un, maintenant — le cas que vous imaginez — qui fait de la contrebande. Quelqu'un qui demeure également en Virginie, qui achète 10 caisses, encore, de tabac, et qui les vend à un autre Américain, parce que, lui, il est grossiste. Alors, il va les vendre à un détaillant américain, en tout cas, à un Américain. Nous autres, on va arriver, et on va dire: Ah, ah, tu aurais dû savoir que, ça, c'était de la contrebande. En conséquence, on te cotise. Aux États-Unis...

M. Filion: Je peux répliquer?

M. Savoie: Comment voulez-vous qu'on fasse des vérifications? Comment voulez-vous qu'on obtienne une collaboration dans ce dossier-là?

M. Filion: C'est là que je vous dis: À partir du moment où vous vous identifiez au réseau légal, vous avez des indices de croire que les ventes qui ont été achetées aux États-Unis n'étaient pas pour la consommation américaine. À partir du moment où vous pouvez commencer à identifier une espèce de réseau illégal, de cette façon-là, vous pouvez identifier également... parce que, moi, j'ai vu souvent, dans ma pratique fiscale, poursuivre conjointement 2 personnes, qui avaient... Écoutez, là, ça s'est fait, ça.

M. Savoie: ...ça que j'ai dit, j'ai dit: Bon!

M. Bélanger (Anjou): Vous pourriez poursuivre le fabricant canadien et l'acheteur américain pour déterminer s'il y a eu conspiration dans les transactions, jusqu'où c'est allé, la mécanique fiscale. Vous pourriez cotiser conjointement, à partir d'indices sérieux de croire que... Moi, je pense que ça se fait. Maintenant, jusqu'où on peut aller? C'est là que je pose la question, et c'est là que je veux voir comment on peut arriver à trouver une solution pour remettre une pression où elle doit être mise, la pression, parce que la contrebande du tabac est toujours très présente. Vous pourriez certainement faire des cotisations conjointes, parce que vous avez des doutes de croire qu'il y a eu conspiration de scénarios d'évasion fiscale. Moi, je l'ai vu — j'ai même assisté à un procès — et il fallait déterminer à quel niveau on allait cotiser. Écoutez, ça se fait, sauf qu'il faut se donner les outils pour le faire. Ça, c'est l'autre débat.

(11 h 10)

M. Savoie: Ha, ha, ha! Bon, bien, écoutez. Oui... Je ne peux pas vous donner un cours de droit international, un cours sur les règles de preuve, le contrôle du tabac, les transactions qu'ils peuvent avoir, à quel moment ça devient légal, à quel moment ça devient illégal, quand il n'y a pas de bris de loi aux États-Unis. Alors, vous, ce dont vous parlez, c'est de «intent to commit a crime», c'est-à-dire de transporter au Canada, pour vente, des cigarettes qui ont été vendues pour consommation aux États-Unis. C'est ça, votre raisonnement, là?

M. Filion: Non, moi, mon raisonnement, c'est d'essayer de se donner des outils...

M. Savoie: Oui, bien...

M. Filion: ...pour identifier et faire des cotisations...

M. Savoie: Je peux vous assurer...

M. Filion: ...et que les gens payent leur impôt, c'est tout.

M. Savoie: Écoutez, il faut bien comprendre qu'il n'y a crime que lorsque ça retransverse la frontière, ça revient au Québec. C'est à ce moment-là qu'effectivement il y a contrebande. Le temps que ça circule aux États-Unis, il n'y a pas de contrebande.

Bilan des opérations de la police du tabac

M. Filion: J'aimerais avoir quelques petites statistiques sur la police du tabac. On sait que la police du tabac... Bon, vous avez voulu mettre une pression à la frontière, je comprends ça. Maintenant, cette police-là, le résultat, en fin de compte... Je comprends qu'ils ont dû faire quelques saisies, mais il ne faut quand même pas oublier qu'en 1992 la contrebande a plus que doublé, malgré cette instance de police là.

Est-ce que vous croyez que c'est toujours pertinent, et jusqu'où ça peut vraiment mettre fin au fléau que l'on vit actuellement? Est-ce que vous y croyez toujours?

M. Savoie: Lorsque le problème a débuté, lorsqu'il y a eu augmentation de la contrebande... on revient donc au budget fédéral d'il y a 3 ans, où on a introduit 0,75 \$ sur un paquet de cigarettes. C'est à ce moment-là qu'il y a eu un développement certain du marché de la contrebande. Il fallait, à ce moment-là, poser un certain nombre de gestes, qui ont été posés par le ministère. On a amélioré nos échanges d'information avec l'Ontario, avec les fabricants. On est allé chercher leur collaboration. On a posé des gestes de l'ordre de... Par exemple, la loi qui a été adoptée à l'Assemblée nationale, renforçant d'une façon substantielle les mesures pour servir de dissuasif au niveau de la contrebande. On a introduit la peine d'emprisonnement pour le

tabac, il y a à peine 2 ans, à l'Assemblée nationale. On a augmenté les amendes d'une façon substantielle. On a également introduit des vignettes, exercé des contrôles sur le transport, l'entreposage et la vente de tabac au Québec.

Alors, il y a eu tout un ensemble de mesures qui ont été posées, à cette époque-là. Donc, un tout, dans lequel tout on a introduit des agents pour surveiller ces routes frontalières qui donnent accès aux États-Unis et qui étaient sans aucun contrôle. Sans aucun contrôle, c'est-à-dire que, du côté américain, lorsqu'on entre aux États-Unis, les Américains peuvent avoir ici et là développé des systèmes électroniques pour déceler que quelqu'un voyageait sur cette route en partant du Canada et en s'en venant vers les États-Unis, mais il n'y avait pas de contrôle en partant des États-Unis et en montant vers le Canada. On avait, à ce moment-là, je ne sais pas si vous vous rappelez, par exemple, un poste frontalier, un village, où il y avait un dépanneur là, et on voyait des gens arriver et repartir avec des sacs à vidanges verts, en plastique, remplis de cartons de cigarettes.

On avait, au ministère du Revenu, fait l'expérience en 1988 pour, par exemple, la contrebande, peut-on dire, de pétrole. Il y avait eu une action exercée par un certain nombre d'agents pour réduire cette contrebande de produits pétroliers. Aujourd'hui, c'est-à-dire à ce moment-là, en 1992, lorsque nous avons pensé à créer cette section spéciale, c'était justement pour mettre une pression additionnelle, dire qu'on n'acceptait pas la situation, qu'on n'acceptait pas la situation, et que nous allions donc, au ministère du Revenu, faire tous les efforts possibles et nécessaires pour, justement, réduire, exercer une surveillance pour afficher notre mécontentement.

Alors, oui, effectivement, c'est une position, d'abord et avant tout... 50 agents, il ne faut pas se leurrer. On l'a bien décrit, à ce moment-là, que 50 agents, ce n'est pas 50 agents sur la route tout le temps, parce que ces gens-là, évidemment, ont des vacances. Ils ne peuvent pas travailler 24 heures par jour, 7 jours par semaine, sans cesse. Il y a des «shifts», donc, des rotations. Il faut mettre 1 ou 2 agents par voiture, tout au moins. Il faut patrouiller. Il y avait un service d'information, de cueillette, de visite, de filature qui devait se faire en collaborant avec les autres corps policiers au Québec. Ils ont fait un travail, je pense, et fort bien, dans les limites de leur mandat. Les abolir, à ce moment-ci, je me demande quelle sorte de message vont comprendre les Québécois et les Québécoises, qui dit tout simplement: Bien, cette force d'intervention, qui est présente, qui joue un rôle... On parle de 345 immobilisations, 88 perquisitions, des assistances. Là, évidemment, on parle de marchandises saisies qui dépassent les 9 000 000 \$. On parle de poursuites, on parle de 37 poursuites. Ça, c'est sans parler, évidemment, de leurs tâches de filature, qu'ils doivent exercer et qu'ils exercent avec les autres forces policières.

M. Filion: En deniers publics, ça a rapporté combien?

M. Savoie: Bien, écoutez, en deniers publics, ce n'est pas mesurable.

M. Filion: Ah non?

M. Savoie: Vous rapportez combien, vous, à l'État québécois?

M. Filion: Vous le savez, vous, votre vérificateur fiscal, combien il rapporte par...

M. Savoie: Oui, c'est ça, parce qu'un vérificateur fiscal a une tâche spécifique. Maintenant, l'observateur fiscal... Justement, on va prendre ton observateur fiscal. Le fait qu'il y a quelqu'un qui fait de l'observance fiscale, qui fait de la vérification. Bien, ces personnes-là exercent non seulement une tâche bien spécifique qui rapporte x montant de dollars, mais qui a aussi une valeur dissuasive, qui est difficile à évaluer. Alors, ce que je peux vous dire, c'est que, pour la marchandise saisie, on parle d'au-delà de 9 000 000 \$. Marchandise saisie: 9 000 000 \$. Alors, c'est déjà une évaluation.

Ensuite, on peut parler, par exemple, de leur présence qui a aussi une valeur dissuasive. Donc, comment est-ce qu'on évalue ça? Je ne le sais pas.

M. Filion: Ce qui est faux, là.

M. Savoie: Il faut penser en termes d'amendes. Des poursuites seront intentées dans chacun des dossiers d'immobilisation et de perquisition effectuée. Les amendes prévues s'élèveraient à un minimum estimé de 850 000 \$, en plus de la valeur de la marchandise saisie.

Alors, je comprends très bien ce que vous voulez dire, dans le sens... Est-ce qu'ils font leurs frais? C'est une question qu'on reçoit assez régulièrement de la part de différents intervenants. La réponse, c'est: Oui, ils font leurs frais.

M. Filion: Alors, pourquoi ne pas en engager 3000 s'ils font leurs frais?

M. Savoie: Parce qu'il y a une limite à ça aussi. Il y a une limite à ça. Il faut juger un peu... Il faut utiliser un peu de discernement. Je ne pense pas qu'embaucher 3000 agents va régler le problème.

M. Filion: Ah, bien...

M. Savoie: Je ne pense pas qu'embaucher 3000 agents va régler le problème. Ce que nous vivons, finalement, c'est une décision politique et fiscale au niveau, d'abord, du gouvernement fédéral, qui dit qu'on maintient les taxes élevées, puisqu'on ne veut pas encourager la consommation du tabac, puisqu'il y a un impact direct et immédiat sur les coûts de la santé. C'est nocif. Le tabagisme donne lieu à toutes sortes de maladies pulmonaires et cardiaques. Tout le monde est d'accord là-dessus, et je pense que leur orientation est à

cet effet-là.

Deuxièmement, il y a une pression au niveau des États-Unis pour augmenter également les taxes, puisqu'on sait que ça se discute actuellement. Aux États-Unis, on est en train d'examiner différentes options pour donner un meilleur service santé à la population, et c'est sûr que les taxes sur le tabac vont augmenter.

Troisièmement, au Québec, on a eu l'occasion d'expliquer à plusieurs reprises que les coûts du tabagisme, les coûts directs du tabagisme, c'est-à-dire quelqu'un qui fume, donc qui va développer des gripes, des bronchites, des pneumonies, qui va développer des problèmes cardiaques, des problèmes de circulation, des problèmes de respiration va se rendre...

M. Filion: Bon, ça...

M. Savoie: Non, non, laissez-moi terminer. Au niveau des centres hospitaliers, les visites au docteur, les rayons X, même une courte période d'hospitalisation, liés directement au tabagisme dépassent les 900 000 000\$...

M. Filion: Oui, oui, mais c'est bien pire si la...

M. Savoie: ...ce qui est le double des taxes qu'on va chercher au Québec en...

M. Filion: Non, non, mais, M. le ministre...

M. Savoie: Non, non, mais laissez-moi terminer, parce que c'est significatif. Vous, vous ne les avez peut-être pas encore rencontrés, mais il y a des pressions actuellement qui s'exercent par ces groupes de santé. Ça fait que, oui, effectivement, il y a 2 discours.

M. Filion: Je les ai rencontrés.

M. Savoie: Effectivement, on peut décider de réduire les taxes, et de les réduire d'une façon substantielle, tout en maintenant un niveau de tabagisme élevé dans notre société. Tabagisme, dans le sens de créateur d'effets nocifs sur la santé. L'autre solution, évidemment, c'est de maintenir un niveau de taxes élevé et d'attendre que les États-Unis viennent nous rejoindre, parce que la minute que les États-Unis vont nous rejoindre, c'est sûr que le niveau de taxation va baisser au Québec... que le niveau de contrebande va baisser au Québec.

(11 h 20)

M. Filion: Moi, je pense que, de toute façon, tant que les États-Unis ne nous auront pas rejoints, la contrebande est plus néfaste, au moment où on se parle, que si on réduisait les taxes.

M. Savoie: Écoutez...

M. Filion: Écoutez, laissez-moi...

M. Savoie: Oui, oui, allez-y.

M. Filion: Moi, je pense que, la contrebande, comme on la vit présentement, le monde de la santé, qu'il arrête de croire que la société n'est pas mal servie, elle est plus mal servie de cette façon-là. Les jeunes y ont accès comme jamais, et on ne contrôle strictement rien du système économique. Si, en attendant que les États-Unis augmentent leurs taxes, vous y alliez vraiment vers un changement, une réduction de taxes et un changement de dynamique fiscale, vous pourriez maintenir un écart à la hausse, mais en changeant la dynamique fiscale, ne pas garder ce que vous avez actuellement. Vous pourriez maintenir un écart à la hausse et reprendre le contrôle du marché économique d'une façon temporaire, d'ici à ce que vous puissiez l'augmenter davantage en fonction du suivi américain, mais pas de rester comme ça. Vous entreprenez un faux débat. De toute façon, vos soins de santé vont être pires avec une contrebande comme on la vit que si vous réduisiez ou changiez une dynamique fiscale, et que vous gardiez un écart à la hausse, mais que vous identifiez un réseau légal, pas un réseau illégal, que vous y alliez en augmentant. Mais mettre la pression vraiment entre les mains des acheteurs...

En tout cas, écoutez... Moi, je pense que d'attendre, c'est d'entretenir dans la population une société parce que... N'allez pas croire que c'est que la contrebande du tabac qui fait mal à la société, c'est tout le reste des gens qui, actuellement, plantent le système, puis vous le savez. Il vous manque 460 000 000 \$ d'impôt des sociétés, au 31 décembre, un manque à gagner, juste pour l'année 1992. Après 9 mois, vous avez un manque à gagner d'impôt des sociétés de 460 000 000 \$ au Québec. Écoutez, là! Le fédéral vient de sortir avec plus de 9 000 000 000 \$ de manque de recettes fiscales. Alors, ça déteint sur le reste du fonctionnement. Arrêtez de penser que c'est juste la contrebande du tabac. Ce n'est pas en restant inactif que vous allez changer une dynamique de société et une dynamique économique. Ce n'est pas vrai. Vous avez beau attendre après Ottawa, mais je pense que ça nous fait beaucoup plus mal dans l'ensemble de l'économie. Je pense que c'est dommage de sous-estimer ces impacts-là. En tout cas, je pense qu'il va falloir quelque part qu'il y ait des gens qui prennent des décisions.

Dans vos perquisitions, 88 perquisitions, combien ont été faites en réserve autochtone?

M. Savoie: Sur les 88, je crois qu'aucune n'a été faite sur une réserve. Ah bien! C'est-à-dire que s'il y en a qui ont été faites sur la 132, qui traverse effectivement Kahnawake, il pourrait y en avoir qui ont été faites sur une réserve autochtone, oui... parce que ça fait partie de la réserve autochtone.

M. Filion: Est-ce que c'est majeur ou c'est mineur?

M. Savoie: Je ne le sais pas. Je ne pense pas que... Je pense que la majorité se sont faites là où il y a

surveillance, c'est-à-dire aux frontières ou près des frontières.

M. Filion: Aux frontières. Rien en réserve autochtone.

M. Savoie: Bien non! Ce n'est pas ce que je vous dis, là. Je vous dis que si, effectivement... C'est parce que vous connaissez mal la composition géographique d'une réserve. C'est qu'il y a une route qui traverse la réserve, qui est sur la réserve. Donc, il pourrait y avoir des arrestations, des perquisitions plutôt le long de cette route-là qui traverse la réserve.

M. Filion: Dites-moi, vous avez un nouveau projet de loi, que vous êtes censé déposer bientôt à l'Assemblée nationale, qui, à toutes fins pratiques, va augmenter les pénalités pour les consommateurs, transporteurs et vendeurs illégaux de tabac. Comment vous voyez ça, ce projet-là? Est-ce que vous croyez vraiment que ça va vous donner le mordant que vous avez besoin?

M. Savoie: Ça va certainement encourager davantage les gens à respecter la loi sur la taxe sur le tabac, oui.

M. Filion: Comment vous allez faire ça pour appliquer ça au niveau du consommateur?

M. Savoie: Au niveau du consommateur, je pense qu'en mettant une pression sur ceux qui font de la contrebande et ceux qui dirigent ces réseaux-là, qui les transportent, évidemment, les pénalités étant substantiellement augmentées, ça risque d'être...

M. Filion: Mais qui va surveiller ça?

M. Savoie: ...dissuasif.

M. Filion: C'est qui qui va s'occuper de vérifier s'il n'y en a pas un ici, dans la salle, qui fume des cigarettes de contrebande?

M. Savoie: Il y a quelqu'un dans cette salle qui fume...

M. Filion: Je ne le sais pas, non, mais je pose la question.

M. Savoie: ...de la contrebande...

M. Filion: Qui, dans votre mécanique d'application de la loi, va être chargé de ça?

M. Savoie: Bien, qui? Ça va être déterminé dans le projet de loi, c'est sûr.

M. Filion: Ça ne sera pas vos 50 policiers, vous n'en aurez pas assez.

M. Savoie: Non, non, c'est sûr que ça ne sera pas uniquement les 50 agents.

M. Filion: Parce que le projet, vous devez le connaître, c'est pour le 15 mai...

M. Savoie: Bien oui, c'est ça.

M. Filion: ...d'ici le 15 mai.

M. Savoie: Ah oui, c'est ça, oui!

M. Filion: Alors, comment vous voyez... J'essaie de comprendre, dans le processus de **vérification** fiscale que le ministère du Revenu doit appliquer, comment il va faire pour gérer ce programme-là assez particulier, merci. Comment vous allez faire ça?

M. Savoie: On va faire ça comme il faut, mais comme il se doit!

M. Filion: Je comprends là, M. le ministre!

M. Savoie: Oui, mais on n'est pas pour commencer à débattre un projet de loi qui n'est pas encore déposé à l'Assemblée nationale.

M. Filion: Non, ça, je comprends. Je comprends.

M. Savoie: Bon. Ça, si vous comprenez ça... Alors, attendez là...

M. Filion: Je comprends très bien. C'est parce que c'est dans la perspective de votre police du tabac, je veux voir si c'est elle qui va être chargée de ça.

M. Savoie: Non, ce ne sera pas elle qui sera chargée de cet élément-là.

M. Filion: Ce sera d'autres personnes.

M. Savoie: Oui, tu auras plusieurs intervenants.

M. Filion: Est-ce que vous avez prévu, dans vos crédits, un montant d'argent spécifique pour ça?

M. Savoie: Les montants qui vont suivre, suite à la déclaration du ministre des Finances, et les coûts de gérance devraient, en partie, s'autofinancer, oui.

M. Filion: Vous allez avoir des crédits additionnels pour cette opération-là?

M. Savoie: Tout ça est actuellement en discussion.

M. Filion: Mais le projet de loi... Écoutez, vous êtes en train de me dire que vous ne savez pas si ça va être les crédits qu'on étudie déjà ou si ça va en être d'autres?

M. Savoie: Ha, ha, ha! D'une part, il y a le budget qui doit être déposé sous peu...

M. Filion: Oui.

M. Savoie: ...où on pourrait s'attendre à des... Ce n'est pas un problème majeur, ce n'est pas un problème qui suscite beaucoup de difficultés à ce moment-ci.

M. Filion: Alors, si je comprends bien, on va attendre le dépôt du projet, pour savoir comment ça va se passer.

M. Savoie: Je pense que ce serait plus à propos que de commencer à discuter d'un projet qui est encore en discussion chez nous.

M. Filion: C'est parce que je voulais finir l'idée des effectifs.

M. Savoie: Pardon?

M. Filion: Je voulais finir l'idée des effectifs humains pour la contrebande du tabac. Alors, comme il y avait de quoi dans l'air, j'ai questionné en même temps. Mais, si vous ne voulez pas répondre, on va attendre le projet de loi, on aura sûrement l'occasion d'échanger aussi.

M. Savoie: Oui, c'est ça.

M. Filion: J'aimerais que vous m'expliquiez comment ça s'est fait au ministère, parce que, dans le discours sur le budget 1992-1993...

M. Savoie: Dans le dernier budget?

M. Filion: Non, non, mais j'essaie de voir comment ça s'est passé au niveau du ministère, puis de l'affectation des crédits. À la page 7 du discours, on disait: «On trouvera le détail de ces dispositions...» C'est qu'on fait le resserrement de certaines lois fiscales. «Réduire le fardeau général de la **fiscalité**, c'est aussi s'assurer que l'esprit de la loi soit respecté et que tous contribuent équitablement au trésor public. J'entends donc — le ministre des Finances — apporter plusieurs mesures de resserrement des lois fiscales applicables aux entreprises.

«On trouvera le détail de ces dispositions à l'Annexe sur les mesures fiscales et budgétaires, qui fait partie intégrante du présent discours. L'ensemble de ces mesures de resserrement fiscal permettra d'augmenter les revenus de 36 000 000 \$ sur une base annuelle.»

Alors, j'ai essayé de voir comment ça s'est traduit, ça, chez vous, au ministère. Est-ce que ça s'est vraiment réalisé, le resserrement de 36 000 000 \$ ou... c'est quoi exactement? Ou si c'était simplement un voeu pieux du ministre des Finances?

M. Savoie: Non, ce n'est certainement pas un voeu pieux. Attendez un peu. Alors, là, finalement, vous parlez du budget 1992-1993, à la page 7 de son discours, parce qu'il faut avoir l'information pour qu'on puisse vous répondre. Alors, je cherche... Ah, oui. «On trouvera le détail de ces dispositions à l'Annexe sur les mesures fiscales et budgétaires — donc, ça a été déposé, les dispositions qui étaient prévues — qui fait partie intégrante du présent discours. L'ensemble de ces mesures de resserrement fiscal permettra d'augmenter les revenus de 36 000 000 \$ sur une base annuelle.» C'est les revenus en ce qui concerne les entreprises. «J'entends donc apporter plusieurs mesures de resserrement des lois fiscales applicables aux entreprises.»

Donc, on parle de 36 000 000 \$ de mesures additionnelles de resserrement au niveau des entreprises. Puis, on va vous trouver, ensuite, les éléments qui ont été présentés. Vous avez affirmé, tout à l'heure, que les sociétés ont vécu, finalement, une baisse de revenus, une baisse de revenus imposables pour l'année 1992-1993. Effectivement, c'est le cas. Il y a eu une baisse au niveau des revenus imposables des entreprises.
(11 h 30)

Il faut bien comprendre aussi que ça a été une année qui se situe... qui résume l'année, par exemple, 1992 ou 1991-1992, donc, une année difficile. Il y a eu des pertes et il y a eu des réductions de profits importantes. On est allé chercher, évidemment, des pertes. On a un mécanisme très encourageant pour les entreprises, au Québec, pour assurer notre développement économique. En conséquence, dans des périodes comme ça, il est normal que les compagnies, en retournant en arrière, puissent réduire l'impôt qu'elles ont à payer.

Je tiendrais à rappeler que les entreprises, au Québec, paient très peu d'impôt. Il faut se le rappeler. Sur un budget... par exemple, des revenus autonomes qui dépassent les 25 000 000 000 \$, les sociétés, les entreprises, en termes d'impôt, en paient à peu près 1 800 000 000 \$, donc, pas tout à fait 10 % des revenus autonomes. Alors, ce n'est pas... Évidemment, avec les règles d'amortissement, les règles qui permettent d'étaier, d'aller chercher en arrière, de refaire, finalement, ça génère, en période de récession, ces baisses de revenus de la part des entreprises.

M. Filion: Est-ce que vous pourriez déposer une ventilation de ce genre de résultats là? Des mesures qu'on puisse suivre, si ça pouvait être ventilé. C'est beau de le dire comme ça, mais si, nous, on veut suivre un peu, vous ne pourriez pas déposer un tableau?

M. Savoie: Bien, sous réserve d'une vérification auprès des Finances, parce que ces genres d'orientation là relèvent de la politique fiscale, donc des orientations du ministère des Finances. Sous réserve d'une vérification auprès d'eux... oui, on pourrait déposer sur ce genre de document là.

M. Filion: Excellent! C'est beau. On va le déposer. On va déposer le document du tableau.

Le Président (M. Camden): Est-ce que M. le ministre...

M. Savoie: Voir non plus à...

Le Président (M. Camden): Est-ce que vous entendez déposer le document?

M. Savoie: Pardon?

Le Président (M. Camden): Est-ce que vous entendez déposer le document?

M. Savoie: C'est-à-dire que j'ai dit qu'on le ferait, mais sous réserve de... il faut qu'il y ait une vérification.

Le Président (M. Camden): Suite à une vérification.

M. Savoie: Auprès du ministère des Finances, oui.

Je voudrais, M. le Président, pour l'information de la commission, de même que pour l'information du député de Montmorency, lire un petit paragraphe de 6 lignes, 7 lignes, qui est tiré d'un document tout frais, qui date du 3 février 1993, The United States General Accounting Office, qui s'appelle «Status of Tax Systems, Modernization, Tax Delinquencies and the Tax Gap»; «tax gap» étant la différence entre les revenus qui sont budgétés pour le gouvernement américain versus ceux qui rentrent effectivement. Comment peut-on expliquer ces différences en parlant, justement, de «delinquencies» et de «tax gap», «tax gap» étant spécifiquement le travail, le marché, l'économie souterraine, aux États-Unis.

Vous allez constater qu'aux États-Unis cette notion de «tax gap» est considérable également, et que vis-à-vis le Québec, le dossier du Québec est nettement meilleur, de façon générale, que le dossier américain.

«To close the tax gap, IRS (the Internal Revenue Service) needs to improve voluntary compliance. Voluntary compliance! IRS data show that voluntary compliance for small corporations plummeted from 81 % in 1980 to 61 % in 1987 — the latest year for which data are available — while individual compliance has stayed at about the mid 80 % level. In an attempt to reduce the tax gap, IRS recently announced the goal to increase individual voluntary compliance to 94 % in 8 to 10 years.»

M. Filion: On va revenir chez nous, M. le ministre.

M. Savoie: Oui, c'est ça, mais je vous donne ça à titre indicatif.

M. Filion: Oui, oui, c'est intéressant.

M. Savoie: C'est bien sûr, là, mais je vous donne

ça à titre indicatif. C'est un document, quand même, comme je l'ai mentionné, qui date du 3 février 1993. Ça donne suite à des témoignages qui ont été déposés au comité... «The Committee on Treasury, Postal Service and General Government Committee on Appropriations»...

M. Filion: Merci.

M. Savoie: ...de la Chambre des représentants aux États-Unis.

M. Filion: Merci.

M. Savoie: Ça vous donne une idée du témoignage qui a été présenté et qui donne, justement, cette notion de «tax gap», et le fait que, finalement, au Québec — et je présume, d'une façon générale, au Canada — les entreprises, comme les particuliers, participent d'une façon **nettement** supérieure par rapport à nos collègues des États-Unis.

Variation des effectifs du ministère

M. Filion: J'aimerais revenir, M. le ministre, toujours sur les ressources humaines du ministère. Vous avez prévu, avec les nouveaux crédits, réduire vos effectifs de 815 emplois au ministère du Revenu.

M. Savoie: Oui, allez-y.

M. Filion: J'essaie de comprendre... Pourquoi une décision de réduction d'effectifs aussi importante? 815, ça représente 13 % d'effectifs dans l'année qui s'en vient. C'est quand même beaucoup. Vous êtes un ministère rentable, vous.

M. Savoie: On est un ministère essentiel au fonctionnement du gouvernement.

M. Filion: Un ministère qui va chercher des deniers publics, pas qui en dépense. Alors, pourquoi réduire vos effectifs?

M. Savoie: On n'a pas réduit nos effectifs... Écoutez, lors de mon discours d'ouverture, M. le Président, j'ai eu l'occasion de commenter ça en détail, et j'ai eu l'occasion d'indiquer, à ce moment-là... J'invite le député à revoir le verbatim du discours d'ouverture de jeudi passé. On a eu l'occasion d'indiquer à ce moment-là qu'entre les effectifs de 1992-1993 et 1993-1994, il y avait une perte indiquée... une variation de 532 personnes.

M. Filion: M. le ministre, moi, j'aimerais ça que vous revoyiez... parce que, moi, je me base sur le tableau...

M. Savoie: D'accord, je vous reviens. Non, non, mais je vais continuer, parce que les 532... La réduction

des dépenses, l'implantation de la TVQ, de la TPS, on en attribue 191 à cette réduction. Les 36 000 000 \$ dont vous parliez, entre autres, qui comprennent 191 personnes: Récupération des crédits reliés aux gains de la refonte des systèmes et à des projets spécifiques à échéance. Donc, la refonte des systèmes qu'on a introduits, qui coûte assez cher, on va en chercher... L'amélioration de nos systèmes, l'automatisation dont on parle, les chaînes de montage automatisées, c'est sûr que ça a un impact. On parle d'une réduction d'effectifs de 133 personnes. Ensuite, on a livré, en vertu des décisions du gouvernement, les effectifs. La perte nette donc, suite à ces compressions-là, est de l'ordre de 208 personnes, ce qui donne votre total de 532, ce que je vous ai clairement indiqué à ce moment-là.

M. Filion: Parce que, moi, ici, dans le tableau 18, qui se trouve à être un peu les renseignements supplémentaires, quand on fait la continuité, pour le ministère du Revenu, on parle de 815 emplois.

M. Savoie: Oui, c'est ça. Ce que vous faites, c'est que vous ajoutez les compressions, à compter du 1er avril 1993, avec les autres ajustements, à compter du 1er avril 1993, c'est-à-dire 687 plus les 128.

M. Filion: C'est ça.

M. Savoie: C'est ça.

M. Filion: Alors, vous réduisez de 815.

M. Savoie: Oui, c'est ça. Ce qu'il faut faire, c'est de regarder les effectifs prévus au livre des crédits, de 5 939, et ensuite, de regarder le total prévu au livre des crédits pour l'année 1993-1994, qui est de 5 407. Alors, si vous prenez 5 939 et que vous soustrayez 5 407, vous arrivez donc à 532, qui est l'écart réel. L'écart réel, comme je vous ai mentionné, ce n'est pas votre 800, mais c'est bien 532. Donc, réduction des dépenses au niveau de l'implantation... (11 h 40)

On est dans une deuxième année. La première année est faite, donc, l'implantation étant terminée, on a besoin de moins d'intervenants. Baisse, donc, de 191, quasiment 200. La récupération, suite à la modernisation de nos systèmes, 133, et la compression réelle, suite aux décisions du gouvernement du Québec, est de 208. Donc, il y a une perte, sur 6 000 personnes au ministère du Revenu, de 208, suite aux orientations du Conseil du trésor, en plus du travail d'automatisation, donc de 133. Pour terminer comme il faut, c'est que... étant dans notre deuxième année de TVQ, TPS, il y a évidemment un besoin moindre de personnes.

M. Filion: Comment justifier un besoin moindre? Les gens se plaignent de plus en plus que les entreprises, elles n'ont pas assez d'information — TPS, TVQ. Les gens trouvent que le système, effectivement, n'est pas assez accessible. Beaucoup de gens n'ont pas de

réponses. Beaucoup de gens n'ont pas l'information. Comment pouvez-vous réduire au niveau de cette unification de ministères, des effectifs, quand les gens demandent plus d'information parce qu'ils se sentent mal desservis?

M. Savoie: Oui. Bien, vous voyez, là, 191, ça traite surtout des mécanismes d'implantation. Ce sont des agents spécifiques, par exemple, pour les chaînes de montage, le développement des systèmes, qui, finalement, n'ont pas de relation avec le public. Vous confondez 2 choses. Vous confondez, par exemple, le service que nous donnons au public, soit par la téléphonie, soit par les bulletins, soit pas d'autres sources, avec des gens qui sont reliés spécifiquement à l'implantation du système TVQ, TPS. Donc, la jonction des 2 gouvernements, le montage des lignes spécifiques. Souvent, ces gens-là vont avoir une connaissance très spécifique, très technique. Par exemple, au niveau des ordinateurs, au niveau de services bien spécialisés, organisation du travail et autres. Ça ne porte pas, d'une façon générale, comme vous l'avez mentionné, sur le service au personnel.

M. Filion: Mais vous ne semblez pas, non plus, augmenter les effectifs, au niveau du remboursement aux entreprises. Pourtant, il y a des délais de 4 mois, que ça prend, pour que les gens soient remboursés.

M. Savoie: Écoutez, lorsque le système a été introduit, il y avait, bien sûr, d'une façon générale, un bon fonctionnement. Il y avait, par contre, ici et là, des lacunes qu'il a fallu corriger en cours de route, ce qui a été fait, et ça se corrige toujours. On a simplifié, par exemple, les formules, tout dernièrement. On continue à intervenir au niveau de l'amélioration constante de notre téléphonie, des meilleures publications.

On est en train d'examiner la possibilité... Par exemple, au lieu d'envoyer de l'information écrite à nos mandataires, qu'on puisse avoir à leur disposition, moyennant un coût d'acquisition, un vidéo, un VHS susceptible de répondre à leurs questions. Comme vous le savez, il y a un phénomène social où les gens, aujourd'hui, cherchent à avoir de l'information visuelle plutôt qu'écrite. Ça a été constaté au cours des derniers mois. Par exemple, j'ai été très surpris d'apprendre qu'un commerçant, dans mon comté, a obtenu un ordinateur très sophistiqué, plusieurs dizaines de milliers de dollars — je ne me rappelle plus, je me demande si ce n'était pas 90 000 \$, le coût du système d'ordinateur. Le livre, le manuel d'instruction, bien sûr, était là, mais on avait également un VHS qui expliquait le fonctionnement, la réparation et l'entretien de l'ordinateur. Le type en question ne s'est servi que du VHS. Alors, on y voit, en tout cas, certainement, une source possible d'analyse, chez nous, de dire: Bon. Est-ce qu'on est capable de créer, pour les fins, d'abord de la TPS, TVQ, ou pour les petits commerces, un système de VHS disponible, qu'ils puissent utiliser, et qui va les aider dans la compréhension du système? Le visuel présente souvent des

avantages. Il y a également une possibilité de l'utiliser pour d'autres services d'information, mais évidemment, compte tenu des coûts relatifs, il pourrait y avoir un léger coût attaché à ça.

Il y a une analyse qui va se faire, qui est en train de se faire, qui est enclenchée, une réflexion qui va cheminer. On va voir comment ça pourrait se structurer, se développer, pour ensuite être remis à nos mandataires.

M. Filion: Est-ce que vous maintenez toujours la politique à l'effet que toutes les demandes de 3 000 \$ et plus sont automatiquement mises en tablette? Il y a des gens qui se plaignent de ça, actuellement.

M. Savoie: Non. Je ne sais pas de quoi vous parlez.

M. Filion: C'est que, moi, j'ai reçu des lettres de citoyens qui me disent: Actuellement, le délai d'attente est d'environ 6 mois. De plus, toutes les demandes — toujours le remboursement de la TPS, TVQ — de 3 000 \$ et plus sont automatiquement mises en tablette pour **vérification**, même si c'est une demande courante de l'entreprise.

M. Savoie: L'information que vous avez est fausse. On pourrait **peut-être**... Voulez-vous répondre? Oui. C'est ça.

M. Croteau (Bertrand): Actuellement, les dossiers de remboursement...

M. Savoie: Voulez-vous vous nommer, d'abord, s'il vous plaît.

M. Croteau: Bertrand Croteau, sous-ministre adjoint.

Le Président (M. Camden): C'est M. Robert?

M. Croteau: Pardon?

Le Président (M. Camden): C'est M. Robert?

M. Croteau: Bertrand Croteau.

Le Président (M. Camden): Alors, M. Croteau.

M. Croteau: Sous-ministre adjoint, développement TVQ, TPS.

Le Président (M. Camden): C'est parce que c'est important de s'identifier préalablement.

M. Croteau: Alors, les remboursements. Les politiques de remboursement sont à l'effet qu'il y a un regard sur les remboursements de 10 000 \$ et plus. Après un regard sommaire, s'il y a des raisons, soit des états de délinquance ou des états de comptes à recevoir,

les dossiers sont portés à la **vérification**. Autrement que ça, ils passent dans le processus régulier, et il n'y a aucun délai additionnel qui est apporté.

M. Filion: Parce que les gens, en tout cas, les gens qui semblaient... Ça peut **peut-être** répondre, je ne sais pas ce qui se passe, mais en tout cas. C'est peut-être là le problème de communication, parce **qu'il** y a des gens qui ont l'impression qu'on ne s'occupe pas d'eux au ministère. Beaucoup de personnes nous appellent pour dire: Ça n'a pas de bon sens, on n'a jamais la bonne information. On ne nous répond jamais la bonne affaire. Il y a beaucoup de gens qui ne sont pas encore informés au ministère du détail technique à donner aux citoyens. Ces gens-là nous écrivent et disent: Écoutez, ça ne fonctionne pas.

M. Savoie: Oui, mais ça ne veut pas dire que ce qu'on vous écrit... une lettre, mais qu'une lettre...

M. Filion: Non, plusieurs... plusieurs lettres.

M. Savoie: Oui, oui. Bon, bien, 2, 3 lettres, d'abord...

M. Filion: Il y a même des présidents. Des présidents d'association, c'est quand même des gens...

M. Savoie: Il faut vérifier. Le président de votre association du Parti québécois, là?

M. Filion: Absolument pas.

M. Savoie: Ah, bon.

M. Filion: Surtout pas.

M. Savoie: Bien non, mais je me demandais, là... le président de votre association. Non, non, effectivement. Écoutez, au début, et sans être, d'aucune façon...

M. Filion: Partisan.

M. Savoie: ...d'y voir un problème majeur. On a toujours reconnu que c'était majeur comme réforme, que c'était important, que ça a demandé énormément de travail, qu'il y avait ici et là des problèmes qui pouvaient survenir. Certaines gens ont été cotisées 2 fois. Lorsqu'on parle de plus de 400 000 mandataires, et lorsqu'on parle de l'introduction d'un système nouveau, compliqué, il y a eu au début, ici et là, quelques anomalies, mais ça se corrige en cours de route. On constate très rapidement une amélioration constante de la situation.

Les histoires d'attendre 6 mois, 7 mois, écoutez, je ne peux pas vous dire que ça n'arrivera jamais, que ça n'arrivera plus. On va être vigilant, on va tâcher de corriger la situation de façon constante. D'une façon générale, le service est bon.

Gestion des sommes provenant des transferts fédéraux

M. Filion: J'aimerais, M. le Président, aborder un sujet, pour avoir de l'information. Concernant les transferts fédéraux...

M. Savoie: Les transferts fédéraux.

M. Filion: Oui.

M. Savoie: Pour la gestion, là?

M. Filion: Comment ça fonctionne, au ministère du Revenu, l'encaissement des transferts fédéraux, autant pour la TPS que pour les transferts en général?

Le Président (M. Camden): Est-ce que vous voulez vous identifier?

M. Croteau: Bertrand Croteau, sous-ministre adjoint au Bureau de développement et de la refonte. Vous voulez dire, par transferts fédéraux, l'argent qui nous est versé par le fédéral ou les cotisations que nous devons faire sur la TPS?

M. Filion: L'argent qui est versé par le fédéral.

M. Croteau: Alors, on a une entente avec le fédéral pour administrer la partie TPS, laquelle entente prévoit le partage des coûts entre le fédéral et le provincial, c'est-à-dire qu'il couvre la moitié pour cent, 50 % des effectifs qui travaillent à la perception des taxes, multiplié par un facteur administratif de l'ordre de 1,75 %. Alors, à partir du comportement des effectifs canadiens, les effectifs qui travaillent au Québec, sur cette même base-là — c'est-à-dire que, l'année passée, c'était 2400 personnes — nous faisons une facture au gouvernement fédéral, qui la couvre selon ces paramètres-là.

M. Filion: C'est fait mensuellement? Comment ça fonctionne?

M. Croteau: La période. C'est-à-dire que nous avons des facturations qui viennent par intervalles d'environ 3, 4 mois, et qui sont couvertes lorsque produites. Il y a eu 3 paiements l'année passée. L'année passée, on a reçu 69 000 000 \$, et les paiements ont été: 2 fois 5 000 000 \$ et un paiement de 60 000 000 \$, en fin d'année.

M. Filion: Pourquoi 60 000 000 \$ en fin d'année? Il y a eu une règle particulière?
(11 h 50)

M. Croteau: Maintenant, nous en sommes... C'est parce qu'on était au moment du rodage et de la définition ou de la compilation des coûts. Maintenant, nous facturons sur une base mensuelle.

M. Filion: La moyenne de facturation, c'est quoi?

M. Croteau: Cette année, on prévoit quelque 80 000 000 \$. Alors, ça veut dire environ 7 000 000 \$ par mois.

M. Filion: Ces 69 000 000 \$, ce n'était pas une année complète?

M. Croteau: Neuf mois. En 1992-1993, on a commencé à administrer en juillet. Cette année, bien évidemment, sur 12 mois, ce sera de l'ordre de 84 000 000 \$ ou 85 000 000 \$.

M. Filion: Combien coûte au trésor public québécois le rapatriement des employés?

M. Savoie: Combien coûte le rapatriement?

M. Filion: Du fédéral, oui. Le rapatriement fédéral des employés?

M. Savoie: Ça ne nous coûte rien, le rapatriement. On ne comprend pas votre question, là.

M. Filion: La question est très simple.

M. Savoie: Bien non, la question n'est pas simple. Combien coûte le rapatriement?

M. Filion: C'est que le ministère du Revenu a fusionné 2 ministères, est allé chercher les employés du fédéral.

M. Savoie: Oui.

M. Filion: Je veux savoir, ces employés-là, leur nombre, et combien ça coûte au trésor public québécois?

M. Savoie: Ça ne coûte rien.

M. Croteau: Le rapatriement n'a pas coûté... aucunement. C'est-à-dire que, parmi les effectifs, il y avait 800 personnes qui travaillaient au gouvernement fédéral, le 1er juillet dernier. De ces 800 personnes-là, 400 personnes avaient été engagées par le Québec et prêtées au fédéral pour la première année d'opération, et 400 de ces personnes-là étaient des fonctionnaires fédéraux. Alors, toute cette masse-là a été intégrée aux 2400 personnes auxquelles je réfère tout à l'heure, et toute la partie qui est venue du fédéral est absorbée à même la compensation que nous verse le gouvernement fédéral.

M. Filion: Mais les 400 employés que vous avez récupérés, ils coûtent combien au trésor public?

M. Croteau: C'est-à-dire qu'ils sont payés par le retour qui nous vient du fédéral. Donc, ils ne nous coûtent pas d'argent précis.

M. Filion: Non, mais moi, je veux savoir... Je comprends là, mais je veux savoir... le coûtant de l'employé, c'est quoi?

M. Croteau: Le coût de ces 400 personnes-là était de 22 700 000 \$.

M. Filion: Ça, c'est la masse annuelle, la masse salariale annuelle?

M. Croteau: La masse salariale, 16 800 000 \$; 22 700 000 \$ avec le fonctionnement.

M. Filion: Qu'est-ce que vous voulez dire, le fonctionnement?

M. Croteau: C'est-à-dire les frais de transport, etc. Tout ce qui vient avec les frais de bureau, les frais administratifs qui viennent en plus des salaires.

M. Filion: Combien vous avez assumé pour le fonds de pension? Combien est-ce que vous avez dû assumer par rapport au fonds de pension? Comment ça fonctionne, à ce niveau-là? Est-ce que le fédéral...

M. Savoie: Il faudrait vous adresser au niveau du Conseil du trésor pour répondre à ça. Ce n'est pas nous autres, on ne gère pas ça, ces éléments-là, et les systèmes ne sont pas faits chez nous. Comme me l'indique M. Croteau, le fonds de pension a été négocié par la CARRA, et non pas par le ministère du Revenu.

M. Filion: Ça a été négocié par qui? Qui a négocié...

M. Savoie: La CARRA.

M. Filion: Le Conseil du trésor?

M. Croteau: La Commission administrative des régimes de retraite.

M. Savoie: La CARRA, oui.

M. Filion: Les 400 employés récupérés, est-ce qu'ils sont toujours à l'emploi?

M. Savoie: Vous réalisez bien que ce sont des gens qui sont sous la direction du ministère du Revenu, mais ça tombe dans les montants que nous verse le gouvernement fédéral.

M. Filion: Non, non, ça je comprends, là.

M. Savoie: Oui, vous comprenez ça, là.

M. Filion: Mais moi, je veux savoir, des 400 personnes récupérées, est-ce qu'elle sont toujours à l'emploi du ministère?

M. Savoie: Écoutez, ce ne sont pas des agents récupérés. Ce n'est pas du monde rapatrié; ça donne une coloration que je n'accepte pas.

M. Filion: Non, mais, écoutez, là... les 400 personnes qui se sont jointes au ministère du Revenu...

M. Savoie: Bon, parfait!

M. Filion: ...si vous voulez changer les termes.

M. Savoie: Oui, qui se sont jointes.

M. Filion: Est-ce qu'elles sont toujours à l'emploi du ministère du Revenu?

M. Savoie: Oui, je présume. Il peut y avoir ici et là quelques départs, mais, d'une façon générale, elles sont toujours chez nous.

M. Croteau: En fait, l'offre d'emploi avait été acceptée. Au 1er juillet, il y avait 408 fonctionnaires fédéraux qui avaient accepté l'offre d'emploi. Certains ont accepté l'offre d'emploi, mais ne se sont pas présentés, c'est-à-dire qu'ils ont trouvé du travail au fédéral, etc. Actuellement, nous avons 367 personnes de ces 408 qui avaient accepté la proposition, qui sont au travail.

M. Filion: Ils sont demeurés ou ils ont quitté la fonction publique, c'est ça?

M. Savoie: On ne le sait pas.

M. Filion: Dans un sens plus large, au niveau transfert fédéral, les fameux transferts qu'on reçoit, au ministère du Revenu, comment ça fonctionne à ce niveau-là?

M. Savoie: Les transferts?

M. Filion: Oui.

M. Savoie: Je ne comprends pas votre question.

M. Filion: Les transferts qui nous viennent d'Ottawa.

M. Savoie: Quels transferts?

M. Filion: Les transferts d'argent.

M. Savoie: Bon. Comment ça fonctionne?

M. Filion: Avec le ministère du Revenu.

M. Savoie: Ah! je ne le sais pas. Finalement, tu veux savoir où entre le chèque.

M. Filion: Où entre le chèque? Comment ça entre, le chèque, et basé sur quoi?

M. Savoie: Ça entre au ministère des Finances. C'est tout.

M. Filion: Directement?

M. Savoie: Il semble que oui.

M. Filion: Les calculs de points d'impôt, ces choses-là, vous n'avez rien à voir dans ça?

M. Savoie: Les calculs? De quoi vous parlez? Est-ce que vous parlez des montants de péréquation...

M. Filion: Oui.

M. Savoie: ...ou du montant qu'il nous verse pour l'administration de la taxe de vente?

M. Filion: Les 2.

M. Savoie: Bien, les 2 sont gérés par le ministère des Finances.

M. Filion: Toute la partie des transferts, c'est uniquement les Finances qui gèrent ça?

M. Savoie: Toute la partie, le chèque que nous verse le gouvernement fédéral pour notre gestion de la taxe de vente, la TPS, va également, va immédiatement au ministère des Finances. Tous les montants de péréquation vont tous au ministère des Finances. Le ministère du Revenu est préoccupé seulement par les revenus autonomes.

M. Filion: C'est ça qu'était ma question.

M. Savoie: Ça a pris du temps!

M. Filion: Oui, M. le Président.

Frais de gestion au ministère par rapport aux sommes perçues

Le Président (M. Camden): J'aurais peut-être... Sans doute l'information est-elle dans les documents, j'ai ce questionnement-là. On sait qu'à une certaine époque ça variait entre 1,25 \$ et 1,75 \$ pour réussir à obtenir 100 \$ de revenus, au niveau de l'impôt. Est-ce que vous pouvez m'indiquer le pourcentage ou, en dollar, par tranche de 100 \$, le coût pour cet argent? Également, pour chaque tranche de 100 \$ ou de 1000 \$ — je ne sais pas comment vous l'avez établi de votre côté — à l'égard de la TVQ et de la TPS?

M. Savoie: Ça va autour de 1,30 \$.

Le Président (M. Camden): À l'égard de l'impôt sur le revenu?

M. Savoie: Pour l'ensemble. Pour chaque 100 \$

que le ministère du Revenu recueille, il y a un coût de 1,30\$.

Le Président (M. Camden): Mais j'imagine que vous avez sans doute des données à l'égard de la TVQ et à l'égard de la TPS.

M. Savoie: Pas spécifiquement, mais ça serait quelque chose qu'on pourrait **peut-être** établir d'une façon générale.

Le Président (M. Camden): Vous savez, M. le ministre, c'est parce que les gens dans le champ, évidemment, les contribuables, ont un certain questionnement à cet égard. On doit reconnaître aussi que c'est périodiquement nourri par les médias d'information, dans lesquels on laisse croire, évidemment, qu'il y a eu une embauche extraordinaire au niveau du ministère du Revenu, que ça contribue... et que la majorité, voire un pourcentage très élevé, des revenus des taxes de vente, entre autres — tant fédérale que provinciale — passe à la rémunération des fonctionnaires, des agents qui doivent assumer le contrôle et la vérification.

M. Savoie: Oui. Comme vous l'avez bien souligné, M. le Président, il s'agit là d'une perception souvenant transportée par des intervenants mal renseignés, mal informés, ou qui ont carrément la volonté de désinformer la population. D'une façon générale, c'est que les coûts, au Québec, pour la perception de quelque taxe que ce soit ou des impôts, sont très compétitifs lorsqu'on nous compare, par exemple, avec d'autres gouvernements.

Il faut comprendre qu'au Québec, auparavant, il y avait tout le système de la taxe de vente, taxe de vente qui, évidemment, ne brillait pas non plus par sa simplicité. Il y avait les secteurs inclus, les secteurs exclus. Il y avait des choses qui étaient taxées à 0 %, des choses à 5 %, 6 %, 7 %, 8 % et, évidemment, la complexité nécessitait, là aussi, l'existence de plusieurs centaines de fonctionnaires au ministère du Revenu. (12 heures)

Lorsqu'on a transféré le système de la taxe de vente, qui est un système qui est beaucoup plus étendu, qui doit couvrir, comme vous le savez fort bien, les services et les immeubles, à ce moment-là, avec la fusion que nous avons faite avec le gouvernement fédéral, on pense que l'épargne nette, pour l'ensemble des contribuables, est de plusieurs centaines de fonctionnaires. Évidemment, si on avait 2 systèmes différents, comme, par exemple, en Ontario, il y aurait dédoublement. Ici, il y a eu fusion, une administration centrale. Donc, moins de gens nécessaires, donc un coût moindre qu'ailleurs pour l'administration des 2 systèmes, élément 1.

M. Filion: Combien moins?

M. Savoie: Ah! On peut parler... Je pense que, dans le temps, on parlait de 500 personnes de moins.

Deuxièmement, c'est qu'on a évalué, également, le coût pour les entreprises québécoises. Au lieu de remplir 2 formulaires, comme on doit le faire actuellement en Ontario, on n'en remplit qu'un, et on ne traite qu'avec un intervenant. Si ma mémoire est fidèle, en 1991, lorsqu'on a commencé ce débat, on avait parlé d'une épargne, pour les entreprises québécoises, de l'ordre de 500 000 000 \$. Alors, c'est très élevé, et je ne voudrais pas... Je vous donne ce chiffre sous réserve, sauf, toutefois, que je me rappelle d'avoir vu des documents et des analyses sommaires qui expliquaient qu'il y avait une épargne pour les entreprises québécoises, le fait qu'elles ne traitaient qu'avec 1 intervenant, le fait que c'était tout, finalement, sur le même formulaire.

Maintenant, l'harmonisation ne s'est pas faite aussi parfaitement qu'on l'aurait voulu. Il y a eu des différences. Donc, le coût risque d'être moins que les 500 000 000 \$ prévus, mais ça vous donne quand même un ordre de grandeur du montant. Même si vous le mettez à 250 000 000 \$, de moitié, ce qui serait, selon mon évaluation, très bas, il y a là quand même une épargne considérable pour l'ensemble, pour les 6 000 000 de Québécois, par année — récurrents. Alors, à ce moment-là, donc, la fusion TVQ-TPS présente des avantages dans le sens où il y a moins de fonctionnaires fédéraux-provinciaux qui oeuvrent pour la gérance de la taxe et, deuxièmement, évidemment, un coût moindre pour les entreprises qui ne doivent travailler qu'avec 1 intervenant. On sait que le gouvernement, par exemple, de l'Ontario le conçoit facilement.

Le Président (M. Camden): M. le ministre, pour bien établir, je pense... Enfin, pour identifier les coûts, d'une part, et savoir si on est performant, j'imagine que vous devez avoir sûrement des données à l'égard de la perception de la TVQ. En tout cas, je pense que ce serait à propos de le faire, de façon qu'on puisse en identifier les coûts réels.

M. Savoie: On a des indications là-dessus, M. le Président, qui vont **peut-être** vous intéresser. Notre structure, l'approche générale du ministère était de fusionner l'ensemble des fonctions sous un chapeau de taxes et d'impôts. Au niveau du gouvernement fédéral, ça se faisait toujours sous 2 ministères, c'est-à-dire qu'il y avait 1 ministre, mais il y avait vraiment 2 organisations indépendantes: Douanes et Accise et Revenu. Là, ils se sont fusionnés. Donc, ils nous laissent croire qu'on était, au point de vue **organisationnel**, en tout cas, dans les grands paramètres, structurés de la bonne façon.

L'autre façon, c'est de se comparer, de voir ce qui se passe ailleurs. Par exemple, le niveau de participation des entreprises et des particuliers, dans notre système fiscal, est plus élevé qu'ailleurs. Les demandes de renseignements, d'information sont particulièrement élevées chez nous. Ça veut dire qu'il y a donc un échange constant avec le public, qui nous indique qu'au point de vue réception ça fonctionne bien. Ensuite, on cherche à évaluer les coûts. Lorsqu'on évalue les coûts

par 100 \$, il y a plusieurs façons de le faire. Il y a tels coûts dont on peut ou dont on ne peut pas tenir compte. Donc, ça varie énormément. D'une façon générale, les échos et les informations que nous avons, provenant d'autres provinces, d'autres paliers de gouvernement — je pense au gouvernement fédéral — c'est que ça fonctionne bien chez nous et que les coûts ne sont pas surelevés.

Le Président (M. Camden): M. le ministre, vous ne croyez pas qu'il serait approprié, **peut-être**, d'au moins émettre certaines informations aux médias, de façon à corriger cette impression dans la population, du coût énorme de la gestion des taxes de vente, de façon à rétablir les faits? Évidemment, c'est largement répandu dans la population.

M. Savoie: Oui. Effectivement, c'est largement répandu. Vous avez bien raison que, **peut-être**, une sensibilisation additionnelle au niveau de la presse serait à propos.

Perception rétroactive de taxes auprès d'organismes à but non lucratif

Le Président (M. Camden): Il y a un certain nombre d'organismes sans but lucratif qui font appel, évidemment, à nous, dans nos bureaux de comté, puisqu'ils reçoivent, entre guillemets, je pense, des avis de réclamation, de cotisation à l'égard d'activités qu'ils auraient tenues et sur lesquelles des taxes n'auraient pas été versées, et ce, d'une façon rétroactive et d'une façon assez rétroactive, je dois le reconnaître, sur plusieurs années. Je dois vous dire que, chez eux, ça les ébranle considérablement, puisqu'il ne s'agit **pas**, en soi, de concurrencer les commerces locaux d'une façon déloyale, mais dans leur esprit, de générer de l'argent qui, par le fait même, leur permet d'assumer des responsabilités, et parfois, également, des responsabilités, soit de contribuer financièrement à la réalisation de certains projets dans le milieu, suite à un désengagement soit de l'État fédéral ou de l'État provincial ou même de la localité, de la municipalité. Ça permet, bien des fois, de suppléer et de réaliser des projets sur une base bénévole, qui sont importants pour le milieu et qui contribuent d'une façon importante à l'évolution du milieu et à sa progression.

Je dois vous dire que ça ébranle ces groupes d'une façon importante. Il y en a même qui nous disent: On va fermer les livres. On va s'en remettre... et l'État assumera ses responsabilités. Alors, c'est manifestement inquiétant comme attitude. Je ne pense pas que le mouvement se généralise à cet égard, mais il se pourrait très bien qu'un bon nombre de gens, par désabusement, laissent la responsabilité à d'autres paliers.

M. Savoie: Vous avez bien raison.

Le Président (M. Camden): C'est systématique. J'ai d'ailleurs transmis, chez vous, des demandes, mais j'ai constaté, récemment encore, qu'il y avait d'autres

groupes qui avaient été visés par de telles mesures.

M. Savoie: Effectivement, oui, pour les organismes à but non lucratif qui, pour les fins d'une activité de financement, vont intervenir d'une façon financière auprès du grand public, vont constater qu'ils ont oublié certains éléments, qu'ils n'ont pas taxé là où ils auraient dû taxer. Lors d'une révision, ils se font expliquer les normes comme il se doit, et ils constatent effectivement qu'ils doivent un montant additionnel. Ça peut être particulièrement irritant. Toutefois, on a des services de renseignements, et il existe, au niveau du public, plusieurs spécialistes qui peuvent les aider dans ces démarches-là.

Le Président (M. Camden): Je dois vous dire que, dans l'information qui est transmise, on ne pêche pas par excès d'information. C'est vague, c'est imprécis, et on doit reconnaître aussi une chose. Ces gens-là sont des bénévoles. Ils ne font pas ça sur une base régulière, ils ne sont pas plus rémunérés, et quand ils reçoivent ça, on dit qu'ils passent le dossier au suivant. Puis, le suivant, des fois, il passe ça au député. On se ramasse avec le dossier. On aimerait ça qu'il soit un petit peu plus précis, l'objet. Ça nous oblige, d'une part, à écrire à votre cabinet pour nous faire préciser l'objet de la réclamation, et on espère bien qu'on nous le précise.

M. Savoie: Écoutez, je suis député également. Je vis également la même situation. Il m'est arrivé déjà, à 2 ou 3 reprises, que des organismes à but non lucratif se présentent au bureau de comté, et viennent nous voir pour des explications additionnelles sur des points très précis, parce qu'ils ont de la difficulté à saisir.

Il faut bien comprendre que le système, tel que nous le connaissons, n'existe que depuis 9 mois: 260 jours, 270 jours, ce n'est pas énorme, d'une part. D'autre part, c'est qu'ils avaient souvent une méthode de fonctionnement qui tenait compte de l'ancienne réalité, et la nouvelle réalité, au niveau des taxes, les prend par surprise. Des fois, on ne va même pas à l'information. Alors, c'est sûr que nous voulons desservir mieux les organismes à but non lucratif — pas de doute là-dessus. Pas de doute non plus qu'on va tâcher de les rejoindre davantage, parce qu'on ne veut pas punir ces gens-là qui, comme vous l'avez mentionné, font ça à des fins charitables. Alors, si on oublie de consulter un spécialiste de la question, si on oublie d'entrer en communication, de prendre contact avec le ministère du Revenu pour obtenir des informations, à ce moment-là, effectivement, il risque d'y avoir des surprises. (12 h 10)

Le Président (M. Camden): Vous savez, lorsqu'ils reçoivent ça, évidemment, ils se sentent, manifestement, très agressés.

M. Savoie: Oui.

Le Président (M. Camden): Également, peu

appréciés pour leur bénévolat. Remarquez que ce n'est probablement pas le rôle du ministère du Revenu de faire des appréciations en matière de bénévolat, mais on doit reconnaître que c'est très agressant à bien des égards et que, sans doute, peut-être avant de se lancer dans une vaste opération pour recueillir des fonds, on aurait peut-être intérêt à les sensibiliser, à les informer préalablement et, par la suite, **peut-être**, procéder.

Mais au moment où on se parle, je dois vous dire qu'on a vu des choses... Bon, reculez — vous me dites que ça fait 9 mois — en tout cas, on recule dans le temps, et ces gens-là disent: Bien, nous, sans doute qu'on passe à la caisse, mais est-ce que tous les groupes sans but lucratif du milieu vont également passer à la caisse? Ça crée un mouvement un peu particulier. Ils ont un sentiment, un peu, d'injustice, entre guillemets.

M. Savoie: Oui, c'est ça. On a introduit un ensemble de mesures visant à renseigner davantage les gens au niveau local. On a équipé des gens pour leur permettre de faire une tournée, par exemple, des chambres de commerce.

Alors, on avait, par exemple, avec la Chambre de commerce du Québec, établi un mécanisme de rencontre avec les différentes chambres de commerce. Lors de ces rencontres avec les différentes chambres de commerce, on invite les présidents des organismes à but non lucratif à se présenter, et je pense que ça se fait au niveau de la chambre de commerce locale, qui prend contact avec ces différents présidents-là pour les renseigner. Il y a des mesures qui se font sur le terrain, concrètes, directes, pour rejoindre les présidents de ces organismes.

Je suis très sensible à votre critique parce que, comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, je fais, moi aussi, du bureau de comté régulièrement. Effectivement, on a l'occasion d'échanger de temps à autre avec le représentant d'un organisme à but non lucratif.

Maintenant, il en revient au président et à l'organisme de se renseigner au niveau de la taxe de vente, et d'obtenir les informations là où elles sont disponibles — et elles sont disponibles. Ce n'est pas une question de cacher l'information. Bien, on va de l'avant, et on transmet de l'information de façon constante.

Le Président (M. Camden): En tout cas, si je pouvais, à tout le moins, M. le ministre, vous indiquer qu'il y a évidemment des circonscriptions, dont la mienne, où on n'a pas de chambre de commerce. Évidemment, il y a d'autres groupes, tels les fédérations. Prenons la fédération des cercles des fermières. Il y a aussi le regroupement au niveau des clubs — que ce soit Optimiste, Lion, Richelieu. Enfin, on peut passer en revue, d'une façon assez large, l'ensemble de ces organismes. Il y a les conseils régionaux de loisirs qui pourraient... Je ne sais pas, peut-être y a-t-il eu aussi de l'information qui leur a été transmise... mais de façon à la **diffuser** d'une manière plus large. Je ne pense pas que je vous soumettrai nécessairement une liste d'organismes, pour que vous puissiez procéder à une cotisation ou à une **vérification** exhaustive auprès de l'ensemble de

ces groupes, mais si, à tout le moins, on procédait auprès des fédérations, fédérations des clubs de l'âge d'or... Sans doute, y **aura-t-il** des clubs de l'âge d'or qui seront également cotisés pour certaines activités. Je pense que ça permettrait à tout le moins de préparer les esprits à cet égard-là et, **peut-être**, de s'ajuster à la réalité.

M. Savoie: Oui, oui, c'est sûr que c'est une piste intéressante, et on en prend bonne note.

Il y avait des mécanismes établis. Par exemple, lorsque vous faites la demande pour un permis, un organisme à but non lucratif qui fait une démarche auprès du gouvernement et qui demande un permis de boisson pour une activité. Sur le retour de cette demande d'information, l'accusé de réception, on lui transmet également des informations au niveau de la taxe de vente. Il y a des interventions qui se font; il y a des choses qui se font sur le territoire. Maintenant, le sens de votre commentaire, c'est d'en faire plus, peut-être de rejoindre les fédérations pour s'assurer que... pour qu'on puisse avoir de l'information à transmettre aux différents chapitres. C'est retenu comme intervention.

Le Président (M. Camden): Je vous remercie.

Frais de gestion liés aux nouveaux avis de cotisation

M. Filion: Moi, j'aurais une question. J'aimerais savoir quel est le... Il y a toujours des ratios qui existent, tant au niveau de la vérification... La cotisation immédiate là, une personne qui cotise, quand elle reçoit la déclaration d'impôt, c'est quoi le rendement de correction fiscale par rapport à son salaire, les perceptions additionnelles qu'elle va aller chercher si elle n'avait pas fait le travail, par exemple. Avez-vous une idée de ça?

M. Savoie: Allez-y, M. Croteau.

M. Croteau: Bertrand Croteau, sous-ministre adjoint.

Le Président (M. Camden): Oui, M. Croteau.

M. Croteau: De façon générale, sur les opérations de vérification, quand on prend une strate très déterminée, c'est-à-dire une opération circonscrite, on peut dire que les rendements, sur des cibles données, comme en cotisation immédiate, sont de l'ordre de — si on prend les traitements — rapportent 6 à 7 fois le coût du traitement.

M. Filion: Mais le coût du traitement, ça inclut le matériel, etc.

M. Croteau: Traitement et fonctionnement seulement. Pas tout l'appareillage gouvernemental, mais ce

qu'on avait tout à l'heure, **peut-être**... traitement plus un facteur de 20 % à 25 %.

M. Filion: Quel est le pourcentage de déclarations que vous vérifiez? À la cotisation immédiate, vous ne vérifiez pas toutes les déclarations.

M. Savoie: C'est selon les règles de l'art. On ne veut pas divulguer ces données-là.

M. Filion: Vous ne pouvez pas les divulguer?

M. Savoie: On ne veut pas les divulguer.

M. Filion: Pourquoi?

M. Savoie: Parce que c'est confidentiel.

M. Filion: Oui, mais on est en commission parlementaire. On peut poser des questions d'ordre général.

M. Savoie: On a beau être en commission parlementaire...

M. Filion: Vous n'êtes pas en train de donner des noms. Je vous demande un pourcentage.

M. Savoie: Oui, mais ce n'est pas un procès non plus. Ce que je suis en train de vous dire, c'est qu'on connaît le chiffre. Le chiffre nous apparaît raisonnable. Si on compare avec ce qui se fait ailleurs, ça se fait selon les normes.

M. Filion: Mais c'est quoi, le chiffre? Il n'y a rien de secret dans ça.

M. Savoie: C'est ça. On veut exiger un peu de prudence, et on va examiner la question plus en détail, pour voir si ça va créer préjudice à nos opérations de vérification. Si ça ne crée pas de préjudice...

M. Filion: Si ça va créer préjudice...

M. Savoie: ...on va le rendre public. Si ça crée préjudice, on va le garder pour nous.

M. Filion: Pourquoi ça créerait préjudice?

M. Savoie: Bien, parce que... Si on commence à étaler nos mécanismes de vérification, il va être facile de contourner le ministère.

M. Filion: Je ne vous demande pas d'expliquer comment vous faites, je vous demande combien vous en vérifiez?

M. Savoie: Bien oui, mais c'est ça. On commence avec ça.

M. Filion: Non, non, mais le pourcentage.

M. Savoie: Oui, mais je ne suis pas obligé de vous répondre, M. le député. Je ne suis pas obligé de vous donner l'information...

M. Filion: Vous n'êtes pas obligé de me répondre, mais...

M. Savoie: ...que vous demandez. Là, je pense que vous nous demandez combien de personnes sont vérifiées.

M. Filion: À la cotisation immédiate.

M. Savoie: À la cotisation immédiate.

M. Filion: Même si vous vouliez dire que vous les vérifiez toutes, on le sait que ce n'est pas possible.

M. Savoie: Alors, ça, à ce moment-ci, on va vérifier avant de vous répondre, pour être sûr, pour savoir exactement si l'information qu'on vous donne pourrait porter des torts à nos méthodes de fonctionnement.

Le Président (M. Camden): Si vous permettez. Parmi les déclarations où vous procédez à une vérification, quel est le pourcentage de celles-là qui font l'objet d'un nouvel avis de cotisation?

M. Savoie: Ça, on est capable de vous donner ça en pourcentage. On est capable de faire ça. Une nouvelle cotisation... Celles qui sont révisées et qui font l'objet d'une nouvelle cotisation, en pourcentage, on parle de 10 %.

Le Président (M. Camden): 10 %?

M. Savoie: Une modification à la cotisation. En tout cas, on se comprend.

M. Filion: C'est 10 % de combien?

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Camden): C'est 10 % de 100 %.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Savoie: Écoutez, ce n'est pas parce que je veux retenir des informations, mais avant, on va utiliser un peu de prudence. On va vérifier ça chez nous. Si ça ne porte pas préjudice, si ça a déjà été dévoilé, des choses comme ça, on va vous transmettre l'information. Mais là, c'est parce qu'on ne veut pas à ce moment-ci.

M. Filion: Moi, j'ai... Oui...

Le Président (M. Camden): Je m'excuse. De ces 10 %, quelle est la rentabilité de l'opération? Est-ce que

ça couvre la totalité des frais?

M. Savoie: La rentabilité... Regardez, on va chercher beaucoup d'argent, bien sûr.

Le Président (M. Camden): Oui, on s'en rend compte, oui.

(12 h 20)

M. Savoie: Par contre, c'est comme je vous dis... C'est que lorsqu'on parle des coûts, on n'est pas en train de vendre, par exemple, des bouteilles de bière. C'est parce que ça a un impact aussi au niveau de l'observance. S'il n'y avait pas de vérification, il n'y aurait pas d'observance. C'est aussi simple que ça.

Le Président (M. Camden): Je conviens de ça, fort bien, M. le ministre, mais ce que je voulais savoir, c'est: de ce 10 % qui font l'objet d'un nouvel avis de cotisation — j'imagine que ces nouveaux avis de cotisation sont généralement pour... non des remises de la part de l'État à l'égard du contribuable, mais plutôt l'inverse — c'est quoi, la rentabilité? Est-ce qu'on couvre les frais ou on ne les couvre pas? Je n'exclus pas le fait que ça doit être contraignant, que ça invite au respect de la loi et à l'application des règlements. Je ne remets pas ça en cause... seulement pour...

M. Savoie: Alors, on m'avise que, pour le gouvernement du Québec, il y a une source de revenu intéressante.

Le Président (M. Camden): Est-ce que vous ne pourriez pas faire en sorte que ces vérifications soient plus largement étendues, et qu'elles aient une application plus large?

M. Savoie: Elles sont déjà assez étendues au Québec, à cause, évidemment, au niveau des particuliers, des 2 systèmes d'imposition. C'est-à-dire que le gouvernement fédéral fait son travail, fait ses vérifications, et il nous avise. Nous, de notre côté, nous faisons la même chose, et on avise le gouvernement fédéral. Donc, il y a, au niveau du territoire québécois, un petit peu plus de vérification qui se fait pour l'ensemble de la population et elle est un petit peu plus intense qu'ailleurs à cause, justement, des 2 systèmes.

Le Président (M. Camden): Est-ce que, pour les vérifications qui sont faites, l'on procède d'une façon arbitraire, sur une base mathématique de tirage ou d'une façon très sélective? Est-ce qu'on vise particulièrement à vérifier davantage les rapports qui sont produits par les individus, par les bureaux comptables ou par les firmes spécialisées?

M. Savoie: Peut-être que M. Robert pourrait vous répondre, sans vous donner toutefois des chiffres ni divulguer nos méthodes spécifiques.

Le Président (M. Camden): M. Robert.

M. Robert: Marcel Robert, sous-ministre adjoint à la vérification.

Notre programmation est faite au début de chaque année, le nombre de dossiers que nous allons vérifier. Tous ces dossiers-là sont choisis par ordinateur, d'une façon très scientifique. Ce sont nos chefs de service immédiats qui, parmi ces dossiers-là, vont choisir le nombre de dossiers que nous avons à vérifier, mais le premier tri des dossiers est fait de façon scientifique. Disons qu'on peut en sortir, par exemple, par unité, 200, et ils vont en choisir 50 parmi ces 200, mais c'est fait scientifiquement.

M. Filion: Ça, c'est la vérification qui suit la cotisation immédiate?

M. Robert: Non. C'est la vérification ordinaire.

M. Filion: Mais, quand la déclaration arrive, vous ne faites pas un tri par ordinateur?

M. Robert: Non, non. Là, c'est la Direction générale des opérations qui se trouve à faire son travail de cette façon-là. Je pense qu'ils ont leur méthode. Moi, je parle de la vérification qu'on fait, chaque année...

M. Filion: Durant l'année.

M. Robert: ...de nos...

M. Filion: Durant l'année.

M. Robert: C'est ça.

M. Filion: Le fédéral, **semble-t-il**, révisé environ 2 % des déclarations annuelles produites. Est-ce que ça a du bon sens, selon vous?

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Savoie: Il faudrait en parler avec le fédéral, je ne suis pas au courant. Je ne sais pas si quelqu'un connaît ça, mais il faudrait peut-être vérifier avec M. Jelinek ou M. Gravel.

M. Filion: Non, mais, des fois... vu que vous marchez souvent...

M. Savoie: Ou votre député...

M. Filion: ...main dans la main, vous pourriez **peut-être** avoir une entente similaire.

M. Savoie: ...fédéral. Pardon?

M. Filion: Vu que vous marchez souvent main dans la main, vous pourriez avoir une entente similaire.

M. Savoie: On marche main dans la main, effectivement, au niveau de la taxe de vente, de la TPS, et

également, comme vous le savez, au niveau des lois fiscales, d'une façon générale. Maintenant, nos modes de fonctionnement, à l'interne, sont propres à...

Variation des effectifs à la Direction générale des opérations

M. Filion: Tout à l'heure, je posais la question: Quel est le rendement d'un vérificateur à la cotisation immédiate, lorsque la déclaration est produite? Il y a des gens qui, cette année, n'ont pas été réembauchés, chez vous, à la cotisation immédiate, parce que vous avez coupé vos effectifs. Alors, je cherchais à comprendre pourquoi vous avez coupé vos effectifs.

M. Savoie: Il y a un problème de vocabulaire. Depuis le début de la journée, vous parlez toujours d'une vérification immédiate. Je pense que vous faites référence à la Direction générale des opérations, c'est-à-dire celle qui reçoit les rapports d'impôt, qui fait une **vérification** sommaire et qui, par exemple, peut émettre des avis, les cotisations nécessaires suite à la première présentation. Il ne faudrait pas confondre ça avec la **vérification** et l'observance fiscale, qui relèvent de M. Robert. Donc, au niveau de la DGO, dont vous parlez, vous dites que, cette année, au niveau de la Direction générale des opérations, vous avez quelqu'un que vous connaissez, qui n'a pas été embauché chez nous, qui était embauché auparavant.

M. Filion: Moi, j'ai une pétition de quelques personnes ici.

M. Savoie: Ah! Bon! Bien là, on le sait. Il faudrait être clair. Oui effectivement, j'ai vu cette pétition-là. Je l'ai reçue moi aussi. Je pense que ça a été signé par 16 personnes, qui étaient au ministère du Revenu, c'est ça?

M. Filion: Oui, oui, c'est ça.

M. Savoie: C'est ça. Ah, oui, c'est ça.

M. Filion: Alors, pourquoi, ces gens-là, qui avaient une expertise et une expérience, qui étaient embauchés d'année en année, qui, en principe, ont un rendement au ministère, qui rapportent quand même des sous, pourquoi le ministère a-t-il coupé ces effectifs? Quand même, vous ne vérifiez pas toutes les déclarations.

M. Savoie: Vous parlez, finalement, d'un secteur, si ma mémoire est fidèle, où on a 2000 personnes. Vous parlez également d'un secteur où on en embauche à peu près 1000 pour les fins, habituellement, des rapports d'impôt, à temps partiel. Là, vous me parlez des occasionnels. Il y a 16 personnes qui n'ont pas été embauchées. Ça ne veut pas dire que le travail ne se fait pas. Ça veut dire qu'il se fait différemment. Il peut se faire d'une autre façon. Il ne faut pas oublier non plus qu'au

ministère il y a une pression constante au niveau de la mécanisation, au niveau de l'automatisation. Donc, il y a une pression à la baisse constante au niveau du nombre d'employés qu'on embauche, soit d'une façon occasionnelle ou même au niveau des permanents.

On a eu l'occasion de vous démontrer, par exemple, qu'au cours de 1992-1993, 1993-1994, il y a eu une baisse de 133 emplois, suite à la mécanisation et à l'automatisation, pour réduire justement le coût du fonctionnement du ministère, donner un meilleur traitement, plus rapide. C'est sûr que ça implique des pertes lorsqu'on s'embarque dans la refonte des systèmes et des mécanismes de cette nature-là. Donc, je **suis** très au courant de la lettre que vous avez reçue. J'en ai reçu copie également. J'en avais discuté, à ce moment-là, avec le sous-ministre, qui m'a fourni les informations, les explications que j'ai jugées suffisantes.

M. Filion: Ils ont été remplacés par des machines. C'est ça que vous dites?

M. Savoie: Non, pas nécessairement. Non, mais pas nécessairement eux, parce que je ne sais pas spécifiquement ce que ces gens-là faisaient, de façon constante, mais il faut comprendre que, sur une masse de 2000 quelques personnes à plein temps et 1000 occasionnels, lorsqu'il y a une réduction quelque part, ça va apparaître en descendant quelque part aussi. Alors, j'ai reçu copie du document, là. Finalement, c'est une espèce de pétition, où on dit: Bon, on a été traités d'une façon qui n'est pas dans l'intérêt du gouvernement du Québec, parce qu'en nous réduisant, on réduit, finalement, le travail du ministère du Revenu, qui est de faire des vérifications, qui est de faire, au niveau de la DGO... Or, **vérification** faite de leurs allégations, les informations obtenues dans le rapport du sous-ministre, j'ai constaté que l'information qu'ils présentaient, en disant: Si vous coupez du monde, vous allez avoir moins de revenus... était peut-être vraie, en partie, mais on doit également tenir compte des phénomènes comme l'automatisation, la robotisation, la mécanisation, de nouvelles façons de faire.

On peut, par exemple, prendre une ligne de traitement, qui est en fonction chez nous, trouver un mécanisme plus simple d'opérer cette ligne, en réduisant le nombre de personnes qui y travaillent, une amélioration. On va réduire le nombre de personnes qui y travaillent, mais on va augmenter le service et le traitement en conséquence. Ce n'est pas parce qu'on réduit d'un employé que, tout de suite, on baisse d'une coche, et qu'on donne un employé de moins de service. Ce n'est pas ça du tout.

M. Filion: Non, écoutez, si, effectivement, vous aviez un pourcentage important de vérifications à la Direction générale des opérations, je pourrais comprendre. Mais, étant donné que c'est tellement minime, le pourcentage que vous vérifiez, pourquoi réduire les effectifs à ce niveau-là? C'est des gens qui vont chercher des deniers publics.

M. Savoie: Il n'y a pas de réduction au niveau de ce secteur-là.

M. Filion: Vous n'avez pas eu de réduction?

M. Savoie: Non.

M. Filion: Vous avez remplacé ces gens-là par d'autres?

M. Savoie: C'est-à-dire que... Vous regardez ça à la pièce, vous. Il faut regarder l'ensemble. L'ensemble, c'est qu'il y en ait tant vérifiées, qu'il y en ait tant cotisées, que le tout combine à donner un bon rendement au niveau du fonctionnement du ministère. Alors, c'est sûr, là, que sur une structure qui comprend 6000 personnes à temps complet, sans parler des temps occasionnels, qu'il y a des fluctuations constantes.

M. Filion: Non. Je vous suis, M. le ministre, mais il reste quand même que de la cotisation immédiate, ça reste de la cotisation immédiate, même si vous ajustez vos machines, là. Je veux dire, ça ne change pas ça. La cotisation immédiate...

M. Savoie: Quand la cotisation immédiate...

(12 h 30)

M. Filion: La cotisation immédiate, il faut vérifier les données financières.

M. Savoie: Oui, oui, mais ce n'est pas parce qu'il y a 16 personnes, 16 occasionnels qui étaient là et qui ne sont plus là, que, finalement on donne un service moindre. Il est très concevable que, même en réduisant de 100 fonctionnaires, on puisse donner un meilleur service, parce que tout ce qu'on a à faire, c'est de réorganiser les méthodes de travail, introduire, par exemple, de l'équipement sophistiqué, et on va augmenter notre rendement. Alors, il n'y a pas de relation nécessaire entre les 2, quoiqu'il faille être vigilant. Je comprends, et c'est le sens de votre question. Vous nous demandez... et on vous a répondu. Après vérification obtenue, la réponse c'est: Non, il n'y a pas de réduction au niveau de...

M. Filion: Vous admettez avec nous que ça devient inquiétant, parce que, de l'extérieur, on s'aperçoit que les recettes sont moindres au ministère, au niveau de l'impôt des sociétés. Au niveau des particuliers, on va le voir, le budget va sortir. Les particuliers, ça se contrôle mieux, mais au niveau des sociétés et au niveau des petites entreprises, les revenus de location, les revenus d'entreprises, tout ce qui s'appelle information autonome, ça demande des vérifications de base, même à la cotisation immédiate. Puis, il y a beaucoup de réclamations des crédits, etc.

Moi, je suis un peu sceptique parce que, quand on reçoit une lettre comme ça, ça donne quand même l'impression, de l'extérieur, qu'au ministère du Revenu on ne met pas l'accent sur une vérification qui, normale-

ment, devrait être même accrue le plus possible. C'est des deniers publics qu'on va chercher. Et là, il y a 16 personnes qui ne retrouvent pas d'emploi et qui auraient pu être réaffectées certainement à la cotisation immédiate, peu importe le changement de machines que vous avez fait, pour faire peut-être plus de déclarations, réviser plus de déclarations produites, tout simplement, et aller chercher un certain rendement au ministère.

C'est dans cet esprit-là qu'on perçoit, de l'extérieur, mal ce genre de situation-là, peu importent les raisons pourquoi ces gens-là n'ont pas été réembauchés. Mais il demeure quand même un fait: vos déclarations, vous ne les vérifiez pas toutes; c'est très minime, votre pourcentage. Je comprends que vous ne vouliez pas le donner — ça, je peux comprendre — mais il demeure que c'est très, très, très minime. C'est en bas de 10 %, j'en suis presque sûr. Il demeure un fait, c'est que ces gens-là auraient pu être réutilisés à l'intérieur du ministère, créer de l'emploi, et rapporter des deniers publics à l'État. C'est là que je pense que, vu de l'extérieur, on comprend mal.

Vous avez beau tenir le langage général de la réorganisation du ministère, sur la cotisation immédiate, à la Direction générale des opérations, des gens qui reprennent la déclaration d'impôt, qui la regardent... Ce n'est pas des machines qui vont regarder ça, c'est des personnes. Ces personnes-là peuvent faire des examens sommaires de départ pour identifier effectivement des anomalies. C'est là que je trouve ça bizarre, comme situation. C'est pour ça que je n'arrive pas à comprendre. Ces gens-là, non plus, ne comprennent pas. Quand ils prennent le soin de nous écrire, bien, c'est que je suppose que, quelque part, il se passe des choses au ministère, où on se dit: Comment se fait-il qu'on n'augmente pas les effectifs à ces niveaux-là, plutôt que de les réduire? C'était dans ce sens-là qu'était ma question.

M. Savoie: Évidemment, on partage les inquiétudes. C'est sûr qu'il y a une masse critique qui est absolument nécessaire pour exécuter le mandat du ministère du Revenu. Il est certain, également, que le ministère du Revenu ne fait pas l'objet d'une évaluation, dans le style qui nous accorde beaucoup de gras dans nos structures. C'est une machine qui, finalement, performe, performe bien. Les gens travaillent au ministère du Revenu. Je pense que sa réputation est faite en ce sens, hein? Oui, il y a des ministères où ça travaille très peu, parce que c'est dans la nature de leurs fonctions. Alors, au ministère du Revenu, les gens qui sont chez nous travaillent, ils pédalent. De façon générale, c'est reconnu comme ça. On est très sensible à des réductions de personnel qui, finalement, porteraient atteinte à l'exécution de notre mandat. D'ailleurs, au point où on va refuser toute réduction, bien sûr, qui impliquerait une menace à l'exécution de notre mandat.

Ceci étant dit, il y a, dans le cours normal des opérations du ministère, des opérations d'ajustement. Ce que vous avez sous la main, c'est une lettre, comme j'ai reçue, comme je vous l'ai dit, qui fait tout simplement état d'un ajustement qui a été fait auprès de certains

occasionnels, et qui, évidemment, se sont défendus, comme il se doit. Ils nous ont écrit une lettre. Ils nous ont dit: Aïe! Pas correct. On pense que ce n'est pas dans votre intérêt. Alors, j'ai pris la lettre, et on s'est renseigné auprès du bureau du sous-ministre pour avoir les informations qui pouvaient expliquer la nature de cette lettre et les allégations qui y sont contenues. Les réponses qui ont été fournies ont été jugées suffisantes. En conséquence, il n'y a pas eu de suite donnée à la lettre.

M. Filion: Alors, ça ne dérangeait pas le mandat du ministère que d'avoir remercié ces gens-là tout simplement. C'est ça que vous dites?

M. Savoie: D'aucune façon, M. le député.

Économies découlant de l'administration unifiée de la TPS et de la TVQ

M. Filion: J'aurais une autre question concernant toujours... Tout à l'heure, vous avez lancé un chiffre, le nombre de personnes de moins suite à l'unification des 2 taxes — la TPS et la taxe de vente du Québec. Vous avez lancé le chiffre que ça faisait sauver 500 années-personnes.

M. Savoie: Je pense que c'était... On parlait d'une économie... Excusez-moi, j'ai dit 500, je me suis trompé. C'est une économie d'environ 600 personnes au début.

M. Filion: Le fait d'unifier les 2 structures, on sauve 600 personnes. C'est ça?

M. Savoie: Oui. On disait, par exemple... Lorsqu'on avait examiné ça, on avait dit que s'il y avait une gestion séparée pour administrer les 2 taxes, on parlait d'un minimum de 3000 personnes. S'il y avait une gestion intégrée, on parlait de 2400.

M. Filion: Ces 600 personnes, par rapport à vos standards, ça représente... L'espace de bureau, etc., c'est combien de millions de dollars, ça?

M. Savoie: On parle de 30 000 000 \$ par année.

M. Filion: Pour 600 personnes?

M. Savoie: Oui.

M. Filion: Tout à l'heure, vous aviez 400 personnes que vous aviez recrutées, puis ça vous coûtait 80 000 000 \$.

M. Savoie: Non, non, non. Vous êtes mêlé dans vos chiffres, là. Les 60 personnes...

M. Filion: Je ne suis pas mêlé dans mes chiffres, M. le ministre. Regardez les chiffres qu'on a reçus.

M. Savoie: Pour les 60 personnes, on parlait... Je pense que c'était 22 000 000 \$ en tout et partout.

M. Filion: Écoutez, tout à l'heure, on m'a dit que vous aviez pris 408 personnes...

M. Savoie: On parle de tout à l'heure, là, et je vous le dis. Pour les personnes, c'était 22 000 000 \$ pour les 60 employés. Vous lirez les...

M. Filion: Non, non. M. le ministre, vous ne me suivez pas.

M. Savoie: Ha, ha, ha! O.K.

M. Filion: Laissez-moi terminer, vous allez comprendre.

M. Savoie: D'accord. Ça marche.

M. Filion: Tout à l'heure, on parlait de 408 personnes de la fonction publique fédérale, qui se sont jointes au Québec. Bon an, mal an, vous allez facturer pour ces gens-là, cette année, 80 000 000 \$.

M. Savoie: Non.

M. Filion: Non? Ce n'est pas ça?

M. Savoie: Non.

M. Filion: Les 80 000 000 \$ que vous avez facturés, c'est pour quoi? La gestion fédérale...

(Consultation)

M. Savoie: C'est les lois, c'est ça, c'est tout. C'est le tout.

M. Croteau: C'est-à-dire que c'est 50 % des 2400 effectifs auxquels on a fait référence, ajustés d'un facteur administratif que le fédéral doit verser, qui est de 1,75.

M. Filion: C'est ça, mais si vous appliquez un facteur administratif à mes 600 personnes, ça fait quoi?

M. Savoie: Oui, mais, M. le député, M. Croteau a également dit que le coût par employé du gouvernement fédéral était à peu près de 40 000 \$. Prenez 40 000 \$, multipliez-le par 400.

M. Filion: Mais il faut multiplier par 1,75.

M. Croteau: C'est ça.

M. Filion: Puis, quand vous arrivez à 80 000 000\$, vous autres ici, pourquoi on arrive... parce que le facteur de 1,75 ne donne pas 80 000 000 \$.

(Consultation)

M. Roy (Onil): Onil Roy.

2400 effectifs, si vous le calculez très grossièrement, à 40 000 \$, vous arrivez à 96 000 000 \$. Vous le majorez du facteur 1,75, et vous appliquez le 50 %, qui est le remboursement du fédéral. Vous êtes à peu près sur les chiffres.

Le Président (M. Camden): Pour le bénéfice du *Journal des débats*, il s'agit de M. Onil Roy.

M. Roy: Sous-ministre adjoint.

M. Filion: C'est sur les effectifs totaux, votre 50 % ?

M. Roy: C'est ça. C'est le coût des effectifs totaux, majoré du facteur 1,75 — ou 1,74 plus exactement — 50 % de ça, qui est le remboursement fédéral.

Économies découlant de la fusion de l'ensemble des opérations en matière de fiscalité

M. Filion: De l'intérieur, avez-vous déjà fait le calcul — sûrement que vous avez fait le calcul — que si on arrivait à fusionner les autres opérations en matière de fiscalité, c'est-à-dire l'impôt des corporations, l'impôt des individus, ça pourrait être quoi, l'échelle d'économies ?

M. Savoie: Ha, ha, ha! On est encore sur une autre marotte du député de Montmorency, qui dit que le gouvernement du Québec devrait percevoir également l'impôt sur le revenu du gouvernement fédéral.

M. Filion: Ce n'est pas ma question, M. le ministre. (12 h 40)

M. Savoie: Ah! c'est votre question, monsieur.

M. Filion: Ce n'est pas ma question.

M. Savoie: Ah oui, c'est exactement votre question, et pour voir si on a examiné, effectivement, ce procédé. N'importe qui peut s'asseoir et faire ces calculs.

M. Filion: Mais...

M. Savoie: N'importe qui peut s'asseoir et faire ces calculs.

M. Filion: Personne de mieux que le ministre du Revenu.

M. Savoie: L'avantage que cela peut procurer, au niveau du gouvernement du Québec, puis au niveau, également, de la population, est contrecarré par une autre orientation, qui est celle d'une certaine liberté

fiscale. C'est ça qu'il faut peser. Il ne faut pas peser des dollars et des sous, en bon comptable que vous êtes, mais plutôt baisser, évaluer les coûts que cela peut avoir sur, par exemple, une indépendance au niveau des politiques fiscales. Apporter des taux différents... Imaginez-vous que des modifications de...

M. Filion: Non, mais on l'a...

M. Savoie: Tout simplement, une petite chose comme indexer ou ne pas indexer la déduction de base. Indexer ou ne pas indexer, des éléments comme ça, là... Enfin, on se ramasserait avec un formulaire fort compliqué.

M. Filion: Non, non, mais peu importe. Il reste que vous avez fait une entente fédéral-Québec sur des taux différents en matière de taxation.

M. Savoie: Sur laquelle il y a une volonté ferme de s'harmoniser, sur laquelle il y a une volonté déclarée...

M. Filion: Mais il y en a une volonté ferme.

M. Savoie: ...de s'harmoniser, mais pas au niveau des revenus des particuliers, M. le député.

M. Filion: Oui, mais ma question...

M. Savoie: Et il y a une politique générale...

M. Filion: Ma question n'est pas sur le débat politique.

M. Savoie: Il y a une politique...

M. Filion: Ma question n'est pas sur le débat politique. Ça, ça va faire partie...

M. Savoie: Oui, mais au niveau du revenu, il y a une politique générale d'harmonisation, je veux bien, mais par contre, chaque année, le ministre des Finances annonce des particularités qui vont s'appliquer au Québec, plus ou moins importantes, plus ou moins substantielles. On pense, par exemple... Au niveau des actions accréditées, par exemple, au Québec, on est rendu à 175...

M. Filion: Non, non. Ça, je comprends, M. le ministre. Mais ma question n'est pas là, puis...

M. Savoie: ...et à Ottawa, à 100.

M. Filion: Ma question est simple. C'est que si vous avez réussi à quantifier des chiffres de 30 000 000\$ ou 50 000 000\$, 60 000 000\$ pour la taxe de vente, à ce moment-là, vous pouvez sûrement quantifier, également, des chiffres pour les autres sections du ministère du Revenu, quand même. Il y a des

économies d'échelle importantes. C'est simplement une question d'information...

M. Savoie: La réponse, c'est que...

M. Filion: ...pour qu'on puisse comprendre.

M. Savoie: La réponse, c'est: Non, cet exercice n'a jamais eu lieu au ministère du Revenu.

M. Filion: Il n'a jamais eu lieu.

M. Savoie: Ça fait que s'il devait avoir lieu, ça se ferait certainement au niveau des Finances, mais pas au Revenu.

M. Filion: Alors, ce n'est pas vous qui allez faire ça.

M. Savoie: Non. Je pense que je peux le faire comme député, comme ministre, comme citoyen, comme n'importe qui peut le faire. Mais savoir si cet exercice a été fait au ministère du Revenu, la réponse est: Non. Normalement, s'il devait se faire, il devrait se faire au niveau des Finances.

M. Filion: À la commission Bélanger-Campeau...

M. Savoie: Oui.

M. Filion: ...on a lancé un chiffre de 300 000 000 \$. Est-ce que c'est raisonnable?

M. Savoie: Je n'ai aucune idée, M. le député.

M. Filion: Aucune idée.

M. Savoie: Aucune idée. Aucune idée...

M. Filion: Mais vous êtes d'accord avec moi qu'il y aurait plusieurs centaines de millions économisés.

M. Savoie: Bien, ça dépend ce qu'on évalue comme étant une épargne pour le citoyen, pour le gouvernement.

M. Filion: Non...

M. Savoie: Est-ce que c'est les mêmes critères qu'au niveau de la taxe de vente et de la TPS? Est-ce qu'on doit compter des choses comme le temps qu'épargne le contribuable à remplir 2 formulaires au lieu... plutôt, 1 formulaire au lieu de 2? Est-ce que c'est... des choses de cette nature-là. Je ne sais pas, là.

M. Filion: À la commission sur les finances publiques, en février, ça ne fait pas longtemps, ça fait à peine une couple de mois, l'Ordre des comptables agréés a mentionné, lors de la commission, qu'il s'était déjà adressé au gouvernement du Québec pour demander

qu'on aille plus loin dans l'harmonisation et qu'on aille jusqu'à harmoniser les 2 ministères, sur une base d'entente style TPS, TVQ, strictement dans un but de meilleur fonctionnement. Est-ce que cette demande-là... vous avez répondu à ça? Effectivement, ils l'ont faite. Ils l'ont dit: Ça fait plusieurs fois qu'on s'adresse... L'Ordre des comptables agréés du Québec s'est adressé à maintes reprises au gouvernement pour demander qu'on aille dans ce sens-là. C'est resté lettre morte? Vous n'avez pas répondu à ça?

M. Savoie: Non, ce n'est pas resté lettre morte. Toutefois, on m'avise que, lors de la même commission, les gradués de l'École des hautes études commerciales, HEC, ont carrément indiqué que ça s'avérait quasiment impossible de s'harmoniser au niveau du revenu, mais que le gouvernement du Québec, et je cite, au niveau de la TPS, TVQ, le fait que ce sera géré par le Québec: C'est un coup, d'ailleurs, fort brillant que le Québec a réussi.

Alors, vous voyez qu'il ne faut pas mélanger des pommes et des bananes à ce moment-ci. On l'a fait au niveau de la TVQ, TPS. Un petit peu de modération de votre part pour constater que, le revenu, c'est une autre paire de manches, qui doit être abordée à une autre époque.

M. Filion: Ce n'est pas une question de modération, M. le ministre. Écoutez, c'est simplement une question de quantifier les économies d'échelle. Que vous refusiez, vous avez le droit, je pense que c'est votre droit. Mais, qu'il y ait vraiment des gens...

M. Savoie: Mais je n'ai pas à refuser ou à accepter, c'est une décision des Finances, ça. Ce n'est pas une décision du ministère du Revenu, ni du ministre du Revenu. C'est une décision des Finances. C'est une orientation politique majeure qui doit être décidée — également par le Conseil des ministres — avec l'acceptation, là aussi, majeure politique au niveau du gouvernement fédéral. Alors, finalement, à ce moment-ci, c'est de la spéculation gratuite.

M. Filion: Ha, ha, ha!

M. Savoie: Mais c'est ça, hein, c'est ça, là.

M. Filion: Écoutez. Moi, c'est simplement des questions, M. le ministre, à titre d'information. Je ne veux pas que vous pensiez que je fais de la spéculation.

M. Savoie: Bien oui, mais...

M. Filion: Je veux simplement m'informer, mais si vous n'avez pas de réponse, écoutez, ce n'est pas plus grave que ça. Je vais passer à d'autres questions. Ce n'est pas grave, il ne faut pas paniquer avec ça.

M. Savoie: Bien, c'est-à-dire que vous avez dé-

claré à plusieurs reprises qu'il serait plus intéressant pour le Québec de recueillir en même temps les montants d'impôt personnel sur le même rapport d'impôt, ramasser et Ottawa et Québec. Or, je pense que la moindre réflexion sommaire va vous indiquer ce rapport-là devrait avoir plusieurs dizaines de pages de long. Que, deuxièmement, il nécessiterait l'approbation du gouvernement fédéral avant d'être envoyé, qu'il nécessiterait un mariage important avec le gouvernement fédéral. Troisièmement, et je pense que c'est également significatif, l'intérêt pour le gouvernement fédéral, qui fait la perception au niveau des 2 paliers de gouvernement dans 9 provinces. Il serait considérablement intéressé à ce projet-là, mais dans l'autre sens.

Mais que le Québec, pour des raisons... parce que, auparavant, ça se faisait, Ottawa faisait la cueillette des 2... Alors, je crois qu'à un moment donné on a décidé qu'on voulait en quelque sorte prendre en main nos propres orientations fiscales au niveau du revenu. On a décidé donc de se séparer de ces mécanismes-là, sous Duplessis, si ma mémoire est fidèle. C'est ça, là. Alors, revenir avec un formulaire unique, je pense, pose beaucoup de problèmes à ce moment-ci. Je ne dis pas que ça ne se fera pas dans 15 ans, ce n'est pas ça que je suis en train de vous dire. Ce que je suis en train de dire, c'est qu'au moment où on se parle, ça me semble hautement spéculatif et, finalement, un discours déraisonnable. Au moment où on se parle.

M. Filion: Non, non, ce n'était pas dans un but de spéculer. C'était simplement pour avoir de l'information, M. le ministre. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

M. Savoie: Peut-être qu'à ce moment-là vous pourriez vous adresser au ministre des Finances. Peut-être qu'eux ont des informations, qu'ils ont fait une réflexion là-dessus. Je suis certain que, s'ils ont ces informations, ils vont certainement vous faire part de l'état de la question chez eux.

Le Président (M. Camden): M. le ministre, j'aurais peut-être une question à cet effet. On connaît, évidemment, la préoccupation du député de Montmorency à l'égard du ministère du Revenu. L'actuel député de Montmorency souhaite que l'impôt fédéral soit géré par le ministère du Revenu du Québec. Le prédécesseur de l'actuel député de Montmorency, et votre prédécesseur dans le fauteuil du ministre du Revenu, lui, souhaitait l'inverse, malgré, dit-on, son nationalisme.

Considérant qu'il souhaitait voir un seul ministère du Revenu — mais lui, à l'inverse, il souhaitait que ce soit le gouvernement fédéral — est-ce qu'il avait fait préparer, lors de son passage comme ministre du Revenu, des documents à cet effet ou une étude ou des études à l'effet de transférer la responsabilité au gouvernement fédéral? Ou encore une étude comparative...

M. Savoie: Non, je ne crois pas, monsieur. D'ailleurs, si je me souviens bien de l'histoire, c'est arrivé

pendant la campagne électorale, en 1985, où il avait mentionné qu'il n'avait pas d'objection à ce poste, mais... Alors, ça c'est dit comme ça. De toute façon...

Le Président (M. Camden): Bon, j'avais l'impression, moi, pour l'avoir entendu...

M. Savoie: Oui.

Le Président (M. Camden): ...que ce n'était pas nécessairement une intention, mais que ça avait l'air plutôt de le préoccuper. Il en faisait une question, même un objectif, un but à atteindre.

M. Savoie: Je pense que c'est pour voir qu'il y a le même défaut, chez l'ensemble des députés de Montmorency, M. le Président! Ha, ha, ha!

Le Président (M. Camden): Mais il aurait été intéressant... Comme ça, on doit comprendre que l'idée a été lancée en l'air, qu'il n'y a pas eu de vérification préalable par votre... de quelque nature, même élémentaire.

(12 h 50)

M. Savoie: Non, je ne crois pas, non. Je pense que c'est arrivé bien avant les élections. C'est arrivé pendant la période électorale. C'étaient tout simplement des commentaires généraux en période électorale. C'est comme je vous le dis, évidemment, on a dû reculer, comme doit reculer maintenant l'actuel député. Ce ne sont pas des positions d'actualité, qui suivent un raisonnement très serré.

Le Président (M. Camden): Alors, on doit donc comprendre que le ballon qui avait été lancé, on lui a coupé la corde et on l'a laissé s'envoler?

M. Savoie: Oui, M. le Président.

Le Président (M. Camden): J'imagine que, préalablement, avant de s'engager, **peut-être** pas à l'intérieur, il doit y avoir un mémoire déposé au Conseil des ministres pour fins de discussion.

M. Savoie: Je pense que ce qu'il faut, c'est une espèce de conjoncture de plusieurs éléments, qui n'existe pas à ce moment-ci, ce qui fait en sorte que la spéculation n'est que spéculation. Les éléments conjoncturels pour cette démarche n'existent pas et ne semblent pas exister dans un avenir immédiat. Alors, ce que ça demande, finalement, c'est une volonté ferme du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial de s'harmoniser parfaitement au niveau du revenu.

Or, ça n'existe pas. Le Québec, par exemple, veut développer, dans plusieurs secteurs — économique, social, familial — des orientations qui reflètent mieux la situation de l'ensemble des Québécois et des Québécoises. Le gouvernement fédéral préfère avoir, lui aussi, ses orientations, qui tiennent compte de l'ensemble du

territoire canadien, donc, de plusieurs régions. En conséquence, c'est sûr que, tant qu'il n'y aura pas cette orientation d'harmoniser parfaitement et d'unifier le rapport d'impôt, je pense qu'on est loin. On est, finalement, dans un monde très spéculatif à ce moment-ci.

Je pense que ce que fait le député de Montmorency, lors de cette commission, en disant qu'on ne peut pas examiner combien ça coûterait... Mais ce que je suis en train de lui dire, c'est que ce n'est pas la tâche du ministère du Revenu, c'est la tâche des Finances. C'est à eux autres à faire cette analyse-là, c'est à eux autres à déterminer et à faire ces coûts, parce que... C'est ça, là. Alors, il faut comprendre...

M. Filion: Je comprends ce que vous dites. C'est parce que vous aviez déjà énoncé un chiffre au niveau de la TPS et de la TVQ. Alors, j'ai supposé que, probablement, étant donné que vous aviez déjà fait l'exercice pour une partie de votre ministère, vous auriez pu aller plus loin dans votre réflexion, de façon globale.

M. Savoie: Non, non. Oui. Le gouvernement fédéral — on va se rappeler le débat TVQ-TPS — offrait, a mis sur la table, aux provinces la possibilité, pour l'ensemble des provinces canadiennes, de gérer, elles, la TPS au Canada.

M. Filion: Vous pouvez susciter le débat aussi. Vous n'êtes pas obligé d'attendre.

M. Savoie: Plusieurs provinces, au début, quand ça se discutait, en 1990-1991, ont dit: Non. Si on embarque dans le programme de TPS, il faut que ce soit géré par le gouvernement fédéral; on ne veut pas en faire la gestion. Le Québec, lui, a examiné ça et est arrivé à la conclusion qu'on acceptait de s'impliquer dans le programme, mais en autant que, nous, on en avait la gestion.

Le gouvernement fédéral avait une volonté et nous, de notre côté, on avait la volonté de s'harmoniser d'aussi près que possible de l'harmonisation qu'on pourrait appeler, entre guillemets, parfaite. C'était ça, l'orientation. L'orientation politique était là, il y avait la volonté de le faire. Le terrain était prêt, il était mûr. C'était le temps de faire des calculs, de compter et de spéculer d'une façon précise sur certaines implications.

Ici, au niveau du revenu, le seul qui en parle, à ma connaissance, c'est le député de Montmorency, qui dit: Le Québec pourrait faire les 2. Ceci étant dit, il ne dit rien, parce que le gouvernement fédéral n'a pas du tout l'intention — et il n'a jamais laissé entrevoir l'intention — de laisser le revenu dû au gouvernement du Québec géré par un gouvernement provincial, premièrement. Deuxièmement, le gouvernement du Québec, lui non plus, n'a jamais démontré un intérêt pour cet élément-là, en disant que la complexité... et le fait qu'on ne veut pas prendre l'orientation d'une harmonisation,

entre guillemets, parfaite. On veut maintenir nos propres incitatifs, nos propres orientations, créer des programmes. Il y a beaucoup de programmes qui ont été créés au cours des 20 dernières années, et qui, tout simplement, n'existaient pas à Ottawa et vice versa.

Travail au noir dans le domaine de la construction

M. Filion: J'aimerais aborder un autre sujet, M. le Président. J'ai commencé avec le marché au noir, et j'aimerais un peu terminer la commission avec le marché au noir aussi. Cette fois-ci, j'aimerais qu'on parle un peu du domaine de la construction, pour qu'on essaie de comprendre aussi. On sait qu'actuellement on est en débat social au niveau de la construction, et on lance des chiffres à gauche et à droite. Vous nous avez donné d'ailleurs des chiffres, ici, qu'on apprécie, parce qu'on les demande souvent... mais on ne les a pas souvent. Mais, en tout cas, là, cette fois-ci, vous avez transmis des chiffres au niveau du tabac. Vous dites qu'en 1992-1993 il va manquer 327 400 000 \$ pour le tabac. Le marché au noir, dans la construction, au moment où on se parle, vous l'estimez à combien?

M. Savoie: Le marché au noir au niveau de la construction, construction légitime...

M. Filion: Légitime, illégitime, c'est du marché...

M. Savoie: Je vais vous dire, j'ai eu l'occasion d'échanger, par exemple, avec le président de la FIPOE, M. Lavallée, qui m'a fait part que les proportions, actuellement, au niveau du travail au noir dans l'industrie de la construction, pourraient s'établir autour de 30 %.

M. Filion: Combien?

M. Savoie: 30 %.

M. Filion: De quoi?

M. Savoie: 30 % du marché qui était disponible pour les membres de la FIPOE.

M. Filion: Mais c'est combien, ça, 30 %?

M. Savoie: C'est-à-dire 30 % du travail effectué se faisait au noir.

M. Filion: Et ça représente combien, en millions de dollars, 30 %?

M. Savoie: Ah! ça, je ne sais pas. Je ne pourrais pas vous le dire.

M. Filion: Non, mais vous avez 30 % de quelque chose, là.

M. Savoie: Oui, oui, mais on ne parle que de la FIPOE. Je ne sais pas combien gagnent l'ensemble des membres de la FIPOE.

M. Filion: Vous n'avez aucune donnée là-dessus?

M. Savoie: Oui, oui, on a des données là-dessus.

M. Filion: Mais alors, ça représente quoi? C'est ça qu'on veut savoir.

M. Savoie: Bien, je vous donne un ordre de grandeur, parce que ce sont des évaluations que nous faisons. On n'a pas des chiffres à peu près. Les gens n'enregistrent pas les heures au noir, chez nous, là.

M. Filion: Je comprends, mais vous avez sûrement quantifié...

M. Savoie: On est obligé de faire une évaluation, et ce que je vous fais...

M. Filion: Vous avez extrapolé les 30 % certain. Vous n'avez pas dit...

M. Savoie: Pardon?

M. Filion: Vous avez extrapolé les 30 %. C'est combien?

M. Savoie: Bien, c'est ça. Ça peut être un élément, oui, 30 %.

M. Filion: Mais ça donne quoi?

M. Savoie: Comme chiffre?

M. Filion: Oui.

M. Savoie: Pour l'ensemble de l'industrie?

M. Filion: Oui.

M. Savoie: Ça donne à peu près 800 000 000 \$.

M. Filion: 800 000 000 \$...

M. Savoie: Oui.

M. Filion: ...de transactions au noir.

M. Savoie: De revenus. De transactions, si vous voulez, oui, au noir.

M. Filion: Alors, à ça, il faut appliquer un taux effectif — c'est ça? — de taxation ou si c'est la taxe, 800 000 000 \$?

M. Savoie: Non, non. On parle des revenus des

transactions. Alors, vous, ce que vous voulez savoir, c'est combien d'argent on peut perdre...

M. Filion: Oui.

M. Savoie: ...avec...

M. Filion: En taxes.

M. Savoie: En taxes? Vous comprenez que la discussion pour vous donner la réponse la plus précise porte sur les éléments... Quelqu'un qui travaille sur la construction peut prendre...

On va retourner, là, à notre membre de la FIPOE, qui travaille, qui a des revenus sur une base annuelle, dont une partie du temps qu'il a travaillé n'est pas déclarée, et doit s'ajouter à ses revenus. Le taux d'imposition de cette partie-là, dans son cas, va être, **peut-être**, je ne sais pas, 15 %, 22 % ou plus. Pour d'autres qui ont beaucoup moins d'heures, beaucoup moins d'heures, donc les 30 % vont s'ajouter à leurs revenus. **Ils** ne feraient **peut-être** pas l'objet d'imposition, puisqu'ils sont dans les 24 000 \$ et moins, qui ne sont pas impossibles.

M. Filion: Les 800 000 \$ que vous disiez tout à l'heure, c'était...

M. Savoie: Les 800 000 000 \$.

M. Filion: 800 000 000 \$, oui. Les 800 000 000 \$ que vous disiez tout à l'heure, c'était le marché au noir de la construction. Ce n'étaient pas les taxes non perçues.

M. Savoie: Non, non. Ce n'est pas les taxes non perçues.

M. Filion: Le marché au noir.

M. Savoie: On parle du marché au noir, c'est-à-dire du travail non déclaré au niveau du secteur de la construction.

M. Filion: Au niveau du ministère du Revenu, est-ce qu'il y a des mécanismes particuliers...

M. Gauthier: M. le Président, faites le partage de temps. Moi, j'avais des questions à poser aussi. Je voudrais savoir comment on partage le temps, s'il vous plaît.

Le Président (M. Forget): Juste une minute, on va finir les questions. Pardon, M. le député de Verdun. ...

M. Filion: Oui, oui. Je termine. Ce ne sera pas très long, M. le député.

Le Président (M. Forget): ...on va juste finir

avec le député de Montmorency, et je reviens immédiatement.

M. Gautrin: Très bien, très bien, mais je voudrais quand même qu'on n'oublie pas que c'est un partage équitable entre les députés ministériels et les députés de l'Opposition.

M. Filion: Oui, oui, M. Gautrin.

Le Président (M. Forget): Merci, monsieur.

M. Gautrin: Je vous remercie, M. le Président.

M. Filion: Alors, j'aimerais terminer, M. le Président.
(13 heures)

J'aimerais savoir, de la part du ministère du Revenu, au moment où on se parle, quels sont les procédés de vérification que l'on utilise pour contrer également ce fléau, qui est quand même important, du marché au noir dans l'économie, chez nous? Qu'est-ce qu'on fait, au ministère du Revenu? Est-ce qu'on ne fait rien? Qu'est-ce qu'on fait? J'essaie de comprendre comment on organise la vérification fiscale pour essayer de percevoir ces dus.

M. Robert: Au niveau de la Vérification, nous avons nos procédés réguliers de vérification. Dans le domaine de la construction, il y a le contracteur, qui est ordinairement une corporation. Il y a ses employés, qui sont des employés de la corporation, et il y a aussi tous les autonomes, qui font de la construction à leur compte, qui ont des employés ou qui n'en ont pas. Alors, naturellement, on procède, à chaque année, avec un nombre de compagnies de construction qu'on vérifie. Chaque année, on la vérifie en taxes et on la vérifie également en impôt. Naturellement, on a des unités, à l'intérieur de la Vérification, qui vérifient plus particulièrement les déductions à la source. Or, en vérifiant les déductions à la source, on voit à ce que tous les gens qui travaillent pour une entreprise soient déclarés. D'abord, pour qu'on collecte la Régie des rentes et la RAMQ. Naturellement, on vérifie au complet chacune des corporations. Alors, ça veut dire que ça nous donne une chance de vérifier la grande partie des employeurs.

Au sujet des employés. Bien, c'est entendu que, s'ils travaillent pour un employeur, ils paient tous leurs impôts, au moins pour cette partie de revenus qu'ils ont actuellement. S'ils ont des revenus additionnels, bien, naturellement, on marche plutôt par dénonciation. On en fait, disons... Si on dit qu'on a 250 dénonciations par mois, 3000 par année, ça veut dire qu'on peut en avoir 10 % de ce genre d'employés. Ça fait qu'on en fait régulièrement. On ne les fait pas tous, ceux pour qui on reçoit des dénonciations, mais on en fait un bon pourcentage, pour essayer d'être présent dans cette industrie-là.

Au sujet des autonomes, on fait la même chose.

Au point de vue de l'impôt, on essaie de déterminer leur revenu par les vérifications bancaires, comme on fait pour tous les autres autonomes, ceux qui font de la construction comme autonomes. Ça veut dire que ces gens-là — même nos employés qui travaillent sans déductions à la source — travaillent également quand ils ont des employés, comme si c'était des corporations. Ça fait que...

M. Filion: Pourquoi vous ne les faites pas tous? Vous avez dit, tout à l'heure, que vous ne les faisiez pas tous. Pourquoi vous ne les faites pas tous, quand...

M. Robert: Bien, voici...

M. Filion: ...il y a une dénonciation?

M. Robert: On ne les fait pas tous, parce que si on reçoit 3000 dénonciations par année, naturellement... S'il y en a 10 % qui sont des employés de la construction, bien, on regarde... Il faut, dans le fond, avoir nos critères à l'esprit. Or, notre premier critère, c'est que ce soit rentable. Il faut voir exactement ce qui en est, et par une dénonciation, on voit si ça vaut la peine ou si ça ne vaut pas la peine. Ça fait que c'est pour ça qu'on ne les fait pas tous.

M. Filion: Mais...

M. Robert: L'autre critère, c'est la présence. Du moment qu'on est présent, même si ce n'est pas rentable, ça peut arriver qu'on le fasse quand même, parce qu'il faut être présent dans tous les domaines. Or, dans ce domaine-là, si on n'en avait pas assez dans une année, on en ferait pareil, pour être présent dans l'industrie.

M. Filion: Mais la dénonciation, s'il y en a 3000 par année, vous ne pensez pas que ça devrait faire l'objet d'une vérification systématique, à raison ou à tort? Il reste que c'est une dénonciation. Quelqu'un a dit qu'une telle personne avait travaillé au noir. Il me semble qu'on devrait faire un minimum de vérifications.

M. Robert: Vous savez, il y a toutes sortes de dénonciations. Moi, je me fie, en tout cas, au jugement de mes gens qui travaillent dans ça et, naturellement, je pense qu'il y en a, des dénonciations, qui n'ont pas grand bon sens. Je les lis toutes ou à peu près. Naturellement, c'est bien normal qu'il y ait un pourcentage dont on ne s'occupe pas. Mais, en général, on s'en occupe.

M. Filion: Combien vous avez de personnes qui s'occupent de cette partie-là?

M. Gautrin: Le député de Montmorency parle toujours, comme s'il avait toujours la parole. Est-ce qu'il n'y a pas une règle d'alternance? Est-ce qu'il n'a pas utilisé son temps?

M. Filion: C'est terminé. Dernière question.

M. Gauthrin: Merci. Vous m'avez dit ça tout à l'heure, déjà!

M. Filion: Dernière question, M. le Président, ça ne sera pas très long.

M. Gauthrin: Oui, dernière.

Le Président (M. Camden): Très brève, M. le député de Montmorency.

M. Filion: Combien vous avez de personnes qui s'occupent de la section des dénonciations?

M. Robert: C'est-à-dire que les dénonciations sont faites au directeur de l'observance fiscale, et lui-même, par la suite, en retransmet 90 % aux gens qui sont à la **vérification**. Ce n'est pas, des fois, des cas assez flagrants pour justifier la présence de l'observance fiscale. Les autres 10 % sont gardés par ses employés, et sont faites par ses employés réguliers. Il n'y a personne affecté nécessairement à ces dénonciations-là, excepté, par exemple, pour les distribuer. On n'a personne affecté à des domaines particuliers.

Le Président (M. Camden): M. le député de Verdun.

M. Filion: Alors, allez, M. le député de Verdun.

Plan de réduction des effectifs du ministère, conformément aux objectifs du projet de loi 198

M. Gauthrin: Merci, M. le Président.

Alors, M. le ministre, vous n'êtes pas sans savoir que cette Chambre risque d'adopter, dans un avenir assez court, un projet de loi appelé projet de loi 198, qui a été, d'ailleurs, étudié article par article par cette commission. Ce projet de loi a des effets de compression de personnel, tant sur le personnel cadre que sur le personnel régulier de votre ministère, sur un horizon de 3 ans.

Le ministère du Revenu est, non pas le plus gros employeur, disons, dans la fonction publique, mais le deuxième plus gros employeur. Vous êtes battu d'un cheveu par le ministère de la Sécurité publique. Ce que je voudrais voir avec vous, parce que vous nous avez donné les effectifs autorisés, c'est quelles compressions vous avez déjà pu faire à l'intérieur de votre ministère, en termes d'effectifs, élément par élément. Vous avez déposé ça sur les éléments 1, 2, 3 et sur la partie TVQ, TPS. Est-ce qu'il y aurait possibilité d'avoir une idée des compressions, ou est-ce que les postes inactifs correspondent aux compressions que vous avez l'intention de faire ou que vous avez faites? Je fais référence au document: «Prévisions détaillées des crédits 1993-1994, ministère du Revenu».

M. Savoie: Alors, au niveau du personnel, il y a un écart cette année, comparativement à l'année passée, de 532 emplois, au ministère du Revenu. On a eu l'occasion de remarquer que les 532 s'expliquent par une compression d'effectifs de 208. En sus des 208, il y en a eu 133, qui sont des récupérations de crédits reliées aux gains de la refonte des systèmes. **Donc**, 133 postes suite à l'automatisation, aux mesures de modernisation. Évidemment, il y en a 191, ou presque 200, qui ne sont plus nécessaires suite à l'implantation du système de TVQ, TPS, donc, qui avaient été embauchés pour assurer l'implantation des systèmes.

M. Gauthrin: En termes de rapport entre le personnel cadre et le personnel régulier, comment se fait... pour... les compressions?

M. Savoie: Oui, ça, ça progresse, et au cours de 1993-1994, on va y donner suite davantage. Il faut comprendre, toutefois, qu'au niveau du ministère du Revenu il y a évidemment place à de la compression, mais que cela a ses limites.

M. Gauthrin: O.K. Souvent, des ministres ou des ministères qui ont participé, qui ont témoigné devant cette commission ont été capables de déposer une évolution, peut-être pas tout de suite, mais une évolution des compressions qu'ils comptaient faire dans leur ministère. Je ne sais pas si vous pourriez, dans quelques jours, la déposer à la commission? Est-ce que vous accepteriez de le faire à la commission?

M. Savoie: Oui, certainement. On pourrait déposer ça.

M. Gauthrin: Je vous remercie. À ce moment-là, vous pouvez nous le transmettre aussi, dès que ce sera déposé à la commission.

M. le Président, ça termine les questions que je voulais poser, comme toujours, sur l'évolution du personnel, au ministre.

Le Président (M. Camden): Alors, vous n'avez plus de questions, M. le député de Verdun?

M. Gauthrin: J'en ai beaucoup, mais je suis prêt à adopter les crédits.

Le Président (M. Camden): Alors, il reste encore 3 minutes avant l'adoption des crédits.

M. Gauthrin: Mais si vous voulez aller manger, il serait peut-être bon d'adopter les crédits.

Le Président (M. Camden): Nous, nous sommes nourris par les propos du ministre du Revenu.

M. Savoie: Et vous mangez bien, M. le Président. Vous mangez bien.

Le Président (M. Camden): Je vous remercie, M. le député et M. le ministre.

M. Gauthrin: Il faut se rappeler, bien sûr, qu'on veut adopter les crédits.

Le Président (M. Camden): Il n'y a plus de questions? Est-ce que, M. le député de Montmorency, vous avez d'autres questions?

Taxes non perçues en raison du travail au noir dans l'industrie de la construction

M. Filion: C'est ma dernière question. C'est parce que j'ai posé de façon séparée mes questions tout à l'heure. Mais le marché au noir, en général, au Québec, tout ce que vous pouvez estimer, combien est-ce qu'on peut perdre en taxes? Avez-vous une idée ou bien si vous ne l'avez pas fait non plus?

M. Savoie: Oui, écoutez. Il y a eu plusieurs études qui ont porté sur cette question au cours de la dernière décennie. Évidemment, les chiffres... Quand vous parlez de tout, tout, tout, il faudrait chercher à circonscrire, parce qu'il faut être bien sûr qu'on parle des opérations légales, qui sont faites sans déclaration.

M. Filion: Et illégales.

M. Savoie: Bon. Légales et illégales, il faut bien s'entendre. Illégales veut dire, par exemple, quelqu'un qui, au niveau de la construction — on va dire, domiciliaire — construit sans permis, sans autorisation, et bien sûr, sans déclarer. Ça, c'est une activité illégale. Il faut comprendre, par activité légale, quelqu'un qui a ses permis, qui a ses autorisations, mais qui construit sans charger le tarif qu'on doit charger, c'est-à-dire en se faisant payer au noir. Ça c'est une autre paire de manches.

(13 h 10)

M. Filion: Mais combien ça donne?

M. Savoie: Bon, bien là, ce que nous avons, d'une façon globale, c'est ce qu'on vous a dit: de l'ordre de 30 %, pour la FIPOE, par exemple. M. Lavallée m'a transmis ces informations-là d'une façon générale, à titre indicatif, comme étant existantes au sein de l'ensemble de l'industrie. Alors, c'est un à-peu-près qui, d'après moi, en tout cas...

M. Filion: C'est parce que vous êtes loin des chiffres qu'on énonce.

M. Savoie: ...est valable.

M. Filion: On parle de 1 500 000 000 \$, on parle de... Vous autres, vous arrivez à la moitié, c'est assez spécial. Pourtant, vous êtes les gens qui devriez avoir l'information assez juste, puis vous êtes à 50 % de ce qu'on évalue sur le marché.

M. Savoie: Oui, mais ça dépend. C'est comme je vous dis, là, il faudrait... Ce débat-là, qui me préoccupe depuis 2 ans, 3 ans, dépend beaucoup de la définition que nous donnons aux mots. Alors, c'est ça que je vous dis. C'est ça qu'il faudrait bien comprendre, et c'est ce qui explique... Ce n'est pas parce qu'il y en a un qui dit 800 000 000 \$, puis que l'autre dit le double, que les 2 ont tort.

M. Filion: Oui, mais, il y en a un qui a tort certain.

M. Savoie: Il faut voir. C'est de savoir comment ils ont fait pour définir le travail au noir. Est-ce que le travail au noir c'est, par exemple, un travailleur de la construction, avec ses cartes de compétence, qui va, une fin de semaine — il est en règle, en ordre — travailler pour quelqu'un d'autre en chargeant moins, ou le même montant que le tarif régulier, mais en se faisant payer en-dessous de la table? Est-ce que c'est, par exemple, n'importe qui?

M. Filion: Tous ceux qui ne déclarent pas le revenu qu'ils devraient déclarer, pour moi, c'est des gens qui travaillent au noir.

M. Savoie: Bon. Alors, là, vous parlez...

M. Filion: Appelez-le travail parallèle, souterrain, au noir, c'est des gens qui ne déclarent pas le revenu qui est taxable.

M. Savoie: Bon. O.K. Vous parlez... Oui, c'est ça.

M. Filion: Combien?

M. Savoie: Des activités au noir et des activités illégales.

M. Filion: Combien?

M. Savoie: Moi, il faudrait que je reste, à ce moment-là, avec un travail qui est quand même assez sérieux, qui date de 1991, et qui évalue le montant des revenus non déclarés pour l'année 1991, comme étant de l'ordre de 800 000 000 \$.

M. Filion: Avec le vidéopoker, lui, combien vous avez perdu?

M. Savoie: Ça, le vidéopoker, M. le député, vous mélangez...

M. Filion: Non, non, oublions le permis, là.

M. Savoie: ...des pommes puis des oranges.

M. Filion: L'opération non déclarée des recettes dans les petites machines?

M. Savoie: Je n'ai aucune idée, je ne suis plus responsable. Il faudrait que vous en parliez avec le ministre de la Sécurité publique. Il faut bien comprendre que ces montants-là, qui nous manquaient, échappaient également... À compter de 1982... Ça a été institué en 1979... Le système a plus ou moins fonctionné pendant 2 ans, parce qu'il était naissant, puis là, on est allé tout de suite devant les tribunaux. Les tribunaux ont dit que la réorganisation qui a été faite en 1979 était erronée, qu'elle n'était pas légale. En conséquence, c'est allé, ça, tout de suite, au niveau... Non, non... Il ne faut pas penser non plus que c'est un problème naissant, qui a pris naissance dernièrement.

M. Filion: Le but, ce n'est pas qu'il soit naissant, le but, c'est de savoir combien? Naissant ou pas, ce n'est pas important. On essaie d'évaluer le fléau.

M. Savoie: Il faut aller, à ce moment-là... Si vous parlez de tous les montants qui échappent au fisc, il faut regarder les chiffres d'ordre international. Les chiffres varient entre 4 % et 10 % de votre PIB. Alors, vous avez un ordre de grandeur. Déterminez le PIB au Québec, faites une fourchette entre 4 % et 10 %, et vous êtes à peu près certain de tomber dedans. Aux États-Unis, on l'évalue à 8 %.

Adoption de l'ensemble des crédits

Le Président (M. Camden): En considérant qu'il reste, s'il vous plaît, 2 minutes du temps qui avait été accordé, nous allons donc procéder à l'adoption des crédits budgétaires du ministère du Revenu.

Est-ce que les crédits du programme 1, Administration fiscale, sont adoptés?

Des voix: Adopté.

Une voix: Sur division.

M. Gauthrin: Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Camden): Adopté sur division. Est-ce que les crédits du programme 2, Aide aux parents pour leurs revenus de travail, sont adoptés?

M. Gauthrin: Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Camden): Adopté sur division. Est-ce que l'ensemble des crédits budgétaires du ministère du Revenu, pour l'année financière 1993-1994, sont adoptés?

M. Gauthrin: Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Camden): Adopté sur division. M. le député de Montmorency, un bref commentaire...

M. Savoie: De 30 secondes.

Remarques finales

M. Jean Filion

M. Filion: Très rapidement, j'aimerais remercier de leur collaboration, bien sûr, tous les représentants du ministère, qui nous a permis d'en savoir un peu plus et d'essayer de mieux comprendre ce ministère qui, quand même, représente, pour la majorité des contribuables, quelque chose de mystérieux. Mais je pense que ça a été très intéressant, et j'espère qu'à une prochaine on en saura davantage. Alors, je les remercie de leur collaboration, ainsi que le ministre, M. le Président.

Le Président (M. Camden): M. le ministre, est-ce que vous avez des commentaires?

M. Raymond Savoie

M. Savoie: Oui, tout simplement, à mon tour, je voudrais remercier ceux et celles qui nous ont accompagnés devant cette commission pour ces travaux. J'aimerais dire que les informations que nous avons pris l'engagement d'examiner et de transmettre à la commission, nous allons faire un suivi très sérieux là-dessus, d'une part. D'autre part, les informations, en ce qui concerne les opérations du ministère du Revenu, ses budgets et ses modes de fonctionnement, sont toujours disponibles pour les membres de la commission, dans la mesure où faire se peut. En tout temps, il nous fait toujours plaisir de rencontrer les membres de la commission, et nous réitérons notre invitation aux membres de la commission de se rendre au ministère du Revenu pour constater de visu, d'une façon très directe, l'étendue de nos opérations et des équipements que nous avons à notre disposition.

Le Président (M. Camden): M. le ministre, je vous remercie de vos commentaires.

Je remercie évidemment les collaborateurs qui vous accompagnent ainsi que les membres de la commission.

Considérant que la commission du budget et de l'administration a accompli son mandat, j'ajourne donc les travaux de cette commission sine die.

(Fin de la séance à 13 h 16)